



Contrat de Relance et de Transition Ecologique



POLE TERRITORIAL DU PERCHE D'EURE-ET-LOIR



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Perche

ENTRE

Le Pôle Territorial du Perche

Représenté par Madame la Présidente, Madame Marie-Christine LOYER, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 novembre 2022,

Ci-après désigné par Le Pôle Territorial du Perche,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame le Préfet d'Eure-et-Loir, Madame Françoise SOULIMAN,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Communauté de communes du Perche,

Représentée par Monsieur le Président, Monsieur Harold HUWART,
Ci-après désignée par la Communauté de communes du Perche ;

La Communauté de communes de Terres de Perche,

Représentée par Monsieur le Président, Monsieur Eric GERARD,
Ci-après désignée par la Communauté de communes de Terres de Perche ;

La Communauté de communes des Forêts du Perche,

Représentée par Monsieur le Président, Monsieur Xavier NICOLAS,
Ci-après désignée par la Communauté de communes des Forêts du Perche ;

En présence de Monsieur Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité,

D'autre part,

Ainsi que :

La Région Centre-Val de Loire,

Représentée par Monsieur le Vice-Président, Harold HUWART,
Ci-après désigné par la Région ;

La Banque des Territoires,

Représentée par la Directrice Régionale, Madame Sophie FERRACCI,
Ci-après désignée par la Banque des Territoires ;

Le Parc Naturel Régional du Perche,

Représenté par Madame la Présidente, Madame Anick BRUNEAU,
Ci-après désignée par le Parc Naturel Régional du Perche ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En région Centre Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux et de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Par lettre du 17 décembre 2020, les communautés de communes et le Pôle Territorial du Perche ont manifesté leur intérêt pour l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ce contrat présente de nombreuses opportunités :

- Appuyer la relance de l'investissement engagée par les élus du Perche grâce aux interventions soutenues de l'Etat (Contrat de Ruralité 2017-2020) et de la Région (Contrat Régional 2017-2023). La dynamique est telle que les crédits de ces contrats ont été fortement mobilisés.
- Renforcer la coopération pour les 6 années à venir entre les 3 communautés de communes adhérentes du Pôle Territorial auquel elles confient les contractualisations depuis plus d'une quarantaine d'années (CC Perche, CC Terres de Perche, CC Forêts du Perche), et faire converger les différents dispositifs d'Etat déployés (par ex : Action Cœur de Ville porté par Nogent-le-Rotrou, Petites Villes de Demain, Territoires d'industrie et Pass Numérique pour lesquels le PETR porte l'ingénierie et la coordination locale)
- Permettre la déclinaison opérationnelle d'un projet de développement territorial résilient au plan écologique, productif, social et sanitaire, concerté avec l'ensemble des acteurs locaux, et au premier rang desquels le Parc Naturel Régional du Perche

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pôle Territorial du Perche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Le contrat mobilisera ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire (ex : Territoire d'industrie de la vallée de l'Huisne transversal aux Régions Centre Val de Loire, Normandie et Pays de Loire).

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé (s'il y a lieu pour ce dernier).

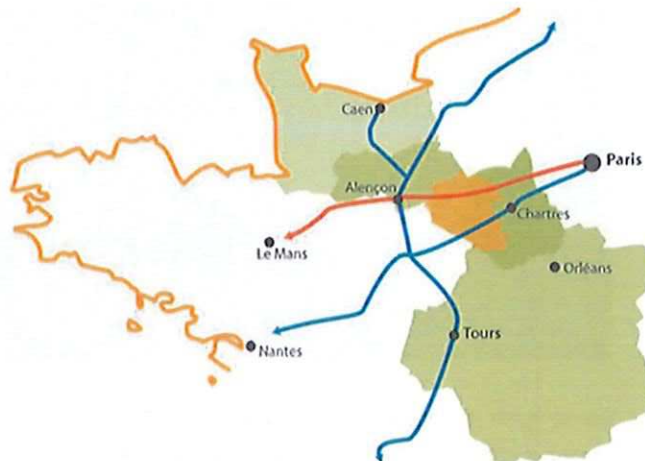
En particulier, en Centre Val de Loire, le programme d'actions sera articulé avec le prochain Contrat Régional qui constitue le principal levier d'intervention de la Région en direction des territoires pour appuyer leurs projets notamment autour des mutations économiques, de mieux-être social, de revitalisation de l'armature urbaine, et de transition énergétique et écologique.

1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le Pôle Territorial du Perche et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

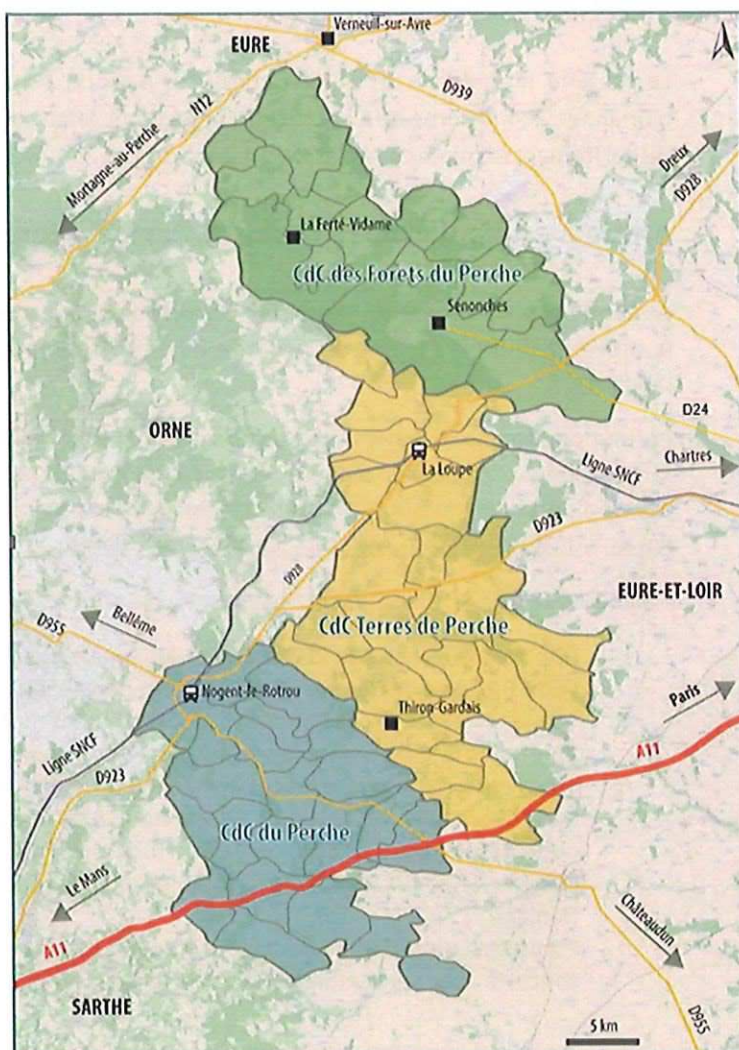
Le territoire concerné est celui des trois communautés de communes du Perche d'Eure-et-Loir, un territoire historique et identitaire, associées pour leur développement ...

Ancienne province millénaire aux confins des Régions Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de Loire, le Perche est un territoire homogène avec des paysages vallonnés et bocagers, d'importants massifs forestiers et un patrimoine bâti de grande qualité, marqueurs forts de son identité ; des éléments qui se complètent et se renforcent mutuellement pour former un environnement très harmonieux à échelle humaine. Ces considérations historiques, géographiques et patrimoniales, alliées à une culture bien spécifique et à des traditions bien vivantes, expliquent le sentiment identitaire fort ressenti par ses habitants, les percherons.



Il s'agit d'un territoire **fortement rural**, à la **population peu dense** (41,5 habitants au km²), **très disséminée et vieillissante** (moyenne d'âge de 44 ans et un indice de jeunesse de 0,77 contre 1.03 au plan national). Fragilisé par les mutations économiques comme de nombreuses régions rurales, mais fort de son tissu industriel dynamique le Perche fait l'objet d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi et de l'amélioration de la qualité de vie.

Cette mobilisation s'est traduite par le renforcement de la coopération intercommunale et notamment la création du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir en 2016. Emanation des 3 communautés de communes du Perche, ce syndicat mixte de programmation, de contractualisation et d'accompagnement technique, porteur du SCoT et du Plan Climat (PCAET), permet au territoire d'être performant pour mener des actions de dynamisation et mobiliser des financements publics voire privés : obtention de 4 programmes européens LEADER successifs et de plusieurs contrats territoriaux avec le Conseil régional du Centre, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et l'Etat (deux « Pôle d'excellence rurale » et un Contrat de Ruralité (2016-2020), plus récemment les labellisations au titre des Territoires d'Industrie et des Petites Villes de Demain etc...



FICHE D'IDENTITE DU Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir



Syndicat mixte fermé du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir

58 communes et 3 Communautés de communes

42 234 habitants , une densité de 41,6 hab/km²

Un pôle de centralité (Nogent-le-Rotrou, 11 523 habitants)

Président du syndicat Marie-Christine LOYER et 6 vices-présidents (2 par communauté de communes)

Président du Conseil de développement Michel KRECKE (président des Amis du Perche d'Eure-et-Loir)

Siège : 1, bis Rue Doullay, 28400 Nogent-le-Rotrou

Communautés de communes adhérentes (entre parenthèses la commune siège) :

Communauté de communes des Forêts du Perche (Senonches) / 15 communes – 7 982 habitants

Président : Xavier NICOLAS

Communauté de communes de Terres de Perche (La Loupe) / 22 communes – 14 973 habitants

Eric GERARD

Communauté de communes du Perche (Nogent-le-Rotrou) / 22 communes – 19 279 habitants

Harold HUWART

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Perche d'Eure-et-Loir

Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** vise à appuyer, au sein d'une même contractualisation cohérente, le développement du projet de territoire en articulation avec les stratégies régionales et nationales bas-carbone et biodiversité.

Porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), bénéficiant d'une forte expérience réussie en matière de contractualisations (Europe, Etat, Région...), le Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir a porté l'élaboration, en concertation avec les services de l'Etat et ses partenaires historiques, d'un Contrat de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE).

L'élaboration du CRRTE est une réelle opportunité pour le Perche pour :

- **Appuyer la relance de l'investissement** engagée par les élus du Perche grâce aux interventions soutenues de l'Etat (Contrat de Ruralité 2017-2020) et de la Région (Contrat Régional 2017-2023). La dynamique a été telle que les crédits de ces contrats ont été fortement mobilisés.
- **Renforcer la coopération pour les 6 années à venir** entre les 3 communautés de communes adhérentes du Pôle Territorial auquel elles confient les contractualisations depuis plus d'une quarantaine d'années (CC Perche, CC Terres de Perche, CC Forêts du Perche), et **faire converger les différents dispositifs d'Etat** déployés (Action Cœur de Ville porté par Nogent-le-Rotrou, Territoires d'industrie et Pass Numérique pour lesquels le PETR porte l'ingénierie et la coordination locale) ou en cours de déploiement (5 collectivités labellisées Petites Villes de Demain)
- **Permettre un projet de développement territorial résilient au plan écologique**, productif, social et sanitaire, concerté avec l'ensemble des acteurs locaux, et au premier rang desquels le Parc Naturel Régional du Perche

Ce projet de contrat a été coordonné autour de :

- Du **projet de territoire formalisé** fin 2019 (mis à jour en 2021), dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement (PADD) du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Le PADD comporte l'analyse de l'état initial de l'environnement réalisé également en 2019 (mise à jour 2020) par le Parc Naturel Régional du Perche dans le prolongement de la Trame Verte et Bleue cartographiée en 2016.
- Du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** dont les communautés de communes du Perche ont délégué l'élaboration au Pôle Territorial. Il convient de noter qu'il s'agit d'une démarche volontaire et d'anticipation : en effet, aucune des Communautés de communes n'a l'obligation de le réaliser (seuil fixé à 20k habitants). L'élaboration du PCAET s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par le Pôle Territorial en matière de transition énergétique (plan isolation des bâtiments publics, territoire TEPCV, plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, développement de la filière bois ...) ainsi que les démarches menées par les autres acteurs du territoire (Note PCAET en annexe).
- Du **plan de mobilité rurale engagé** à l'échelle du PETR en octobre 2020 et visant à permettre aux communautés de communes de préciser leurs compétences et les actions à mener en matière de mobilité durable (conclusions de l'étude prévues pour mars 2021).
- Du programme européen LEADER (2015-2022) ciblé sur le développement des usages numériques pour lequel des crédits sont encore disponibles, et sa déclinaison en matière d'inclusion numérique (Pass numérique)
- Et bien sûr des volets contractuels spécifiques tels que le programme de rénovation urbaine « Action Cœur de ville » porté par le pôle de centralité de Nogent-Le-Rotrou ainsi que les actions du Territoire d'industrie de la vallée de l'Huisne axées sur l'accès aux formations et au développement des entreprises industrielles du Perche (campus de formation, investissements industriels du plan de relance, innovations...)

Ainsi, l'ambition des élus du Perche est forte afin de développer et de valoriser leur territoire de façon durable en misant, comme les investissements emblématiques réalisés récemment le démontrent, sur la réhabilitation urbaine et l'amélioration de l'habitat pour limiter l'artificialisation des sols, la relance de nos entreprises et de nos services (industries, commerces et activités touristiques...) tout en veillant à préserver parallèlement, au sein d'un territoire reconnu Parc Naturel régional, la biodiversité, notre ressource en eau et le bien-être de nos concitoyens (Programme Alimentaire Territorial porté par le PNR, accompagnement des circuits courts et de l'agriculture biologique, des mobilités douces, développement des Tiers-lieux ...).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire issu du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Perche d'Eure-et-Loir en cours de validation (prévision novembre 2021) :

- Orientation 1 : Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire

SCOT

Axe 1 : Développer le rayonnement économique du territoire

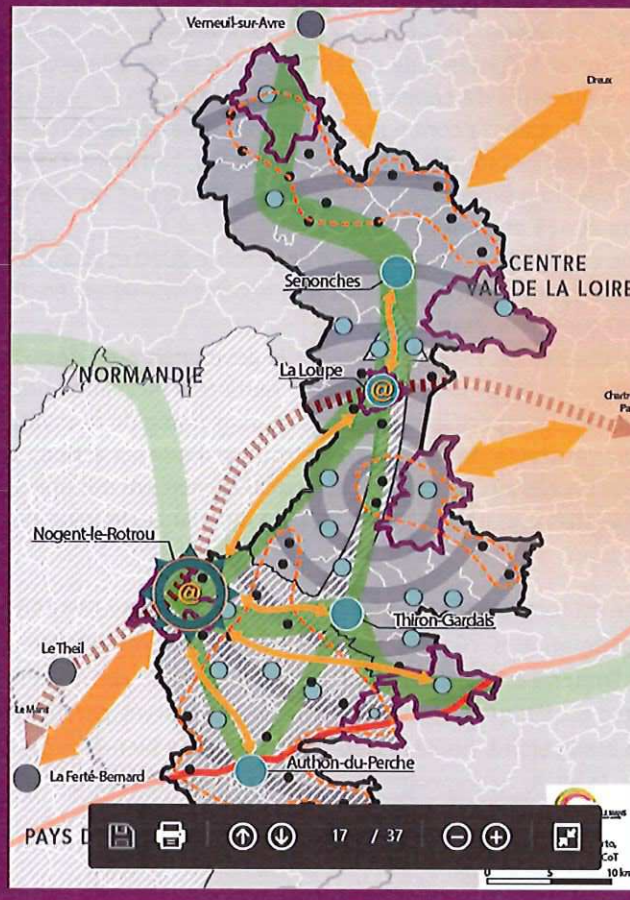
Axe 1 : Développer le rayonnement économique du territoire

Une activité économique dynamique et innovante

- Étendre le périmètre du programme «Territoire d'Industries» à l'ensemble du PETR pour valoriser les zones d'activités existantes, permettre leur remplissage, voire leur extension
- Consolider le rayonnement économique du pôle Nogent-le-Rotrou / Margon
- Développer des formations numériques innovantes et professionnalisantes
- Poursuivre l'aménagement numérique du territoire, notamment les zones d'activités et zones artisanales, pour promouvoir de nouvelles façons de travailler et de nouveaux usages économiques
- Faciliter l'itinérance de services et commerces locaux sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones isolées
- Développer des réseaux d'itinérance touristique attractifs (véloscène...) qui s'appuient sur l'existant, tout en développant un réseau d'hébergements permettant la réception du matériel d'itinérance
- Faire des communes «portes» du territoire des vitrines du patrimoine naturel et culturel du Perche

Renforcer les liens économiques du PETR

- Renforcer les coopérations entre les acteurs économiques du territoire
- Prendre en compte la concurrence mais également les complémentarités avec les pôles extérieurs
- Mettre en avant la ligne de TER dans les mobilités des actifs
- Influence des agglomérations extérieures
- Influence des pôles majeurs extérieurs



Veiller à un maillage cohérent du territoire en terme de services et commerces

- Nogent-le-Rotrou, un pôle d'équilibre et de centralité majeur dont l'offre en services et commerces se développe en fonction des besoins des habitants, profitant de la réhabilitation de locaux d'activités vacants d'un centre-ville redynamisé et lieu de développement d'une offre innovante (Silver Economy, Économie Sociale et Solidaire, etc.).
- Des pôles de proximité (4) où l'offre en services et commerces se développe en complémentarité avec l'offre du pôle urbain majeur, en misant notamment sur une réhabilitation des locaux d'activités vacants pour redynamiser leur bourg et faire la promotion des savoir-faire et produits locaux.
- Des pôles ruraux (21) où l'offre en services et commerces, bien que modeste, continue de répondre à une forte demande de proximité ; il convient de maintenir cette offre, voire de la développer si une opportunité se présente.
- Des villages (33) dans lesquels il s'agit d'éviter la fermeture du dernier commerce encore actif.

Des objectifs communs à l'ensemble du territoire

- Valoriser et mettre en avant les atouts touristiques du territoire, et promouvoir un tourisme vert à destination de différentes clientèles
- Encourager l'écologie industrielle et territoriale et les plans de déplacements entreprise et inter-entreprise au sein des zones d'activités économiques
- Faciliter la création et l'installation des nouvelles TPE et PME
- Faciliter la transmission des entreprises artisanales et leur évolution
- Soutenir l'industrie et l'artisanat local
- Encourager et favoriser la diversification des revenus des exploitants agricoles et forestiers (production d'énergies renouvelables, transformation de leurs produits, agro-tourisme...)

Orientation 2 : Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente

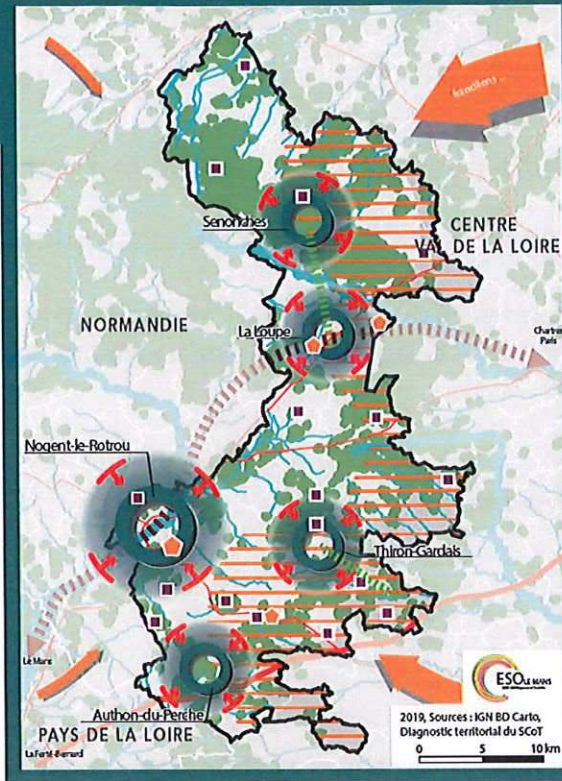
Axe 2 : Maintenir la qualité du cadre de vie, support des activités humaines

SCOT

Axe 2 : Maintenir la qualité du cadre de vie, support des activités humaines

Mettre en avant la ruralité du territoire et ses paysages

- ☐ Limiter la progression des paysages d'openfields et soutenir les exploitations qui valorisent la trame bocagère
- ☐ Mettre en valeur et protéger les paysages du Perche caractérisés par les forêts, bois et le bocage
- 🌳 Veiller à une gestion durable des espaces boisés dans le but de maintenir les forêts, bois et bocages du Perche, principaux réservoirs de biodiversité du territoire
- 🌊 Atteindre les objectifs de qualité chimique et écologique des cours d'eau et veiller à conserver un équilibre entre quantité prélevée et quantité disponible selon les recommandations des SAGE
- 🏠 Inciter à la réhabilitation du bâti dégradé, notamment dans les bourgs, afin de conserver et mettre en valeur une architecture typique du Perche
- 🛤 Étudier le potentiel de rénovation des lignes de chemin de fer abandonnées en voies vertes, à destination des mobilités douces, notamment entre La Loupe-Senochnes et Thiron-Gardais-Frazé
- 🏰 Veiller à la conservation du patrimoine architectural des centres bourgs



Attirer de nouveaux ménages par une offre d'aménités bien réparties

- 🕒 Conformer le rôle du pôle d'équilibre et de centralité et des pôles de proximité en termes d'offre de santé, de loisirs, de culture et de sports, de services, de commerces et d'équipements afin d'en faire les communes privilégiées pour le développement de nouvelles offres de ce type.
- 🏘 Organiser le développement urbain des principales polarités du territoire.
- 🛒 Développer les services et commerces afin de consolider le maillage existant tout en favorisant des modes de commercialisations innovants.
- 👉 Attirer de nouveaux ménages sur le territoire, notamment des jeunes et des retraités, en profitant d'un cadre de vie rural et dynamique dans lequel les paysages, l'environnement, les savoir-faire locaux, la proximité avec les services et commerces et des nouveaux usages numériques sont valorisés.
- 🎓 S'appuyer sur l'offre existante de formations pour en développer de nouvelles.
- 🚗 S'appuyer sur des infrastructures de transport performantes (autoroutes, routes, chemins de fer) pour rendre le territoire accessible et permettre des trajets sûrs et rapides vers les pôles d'emplois, commerciaux et de formations.

Des objectifs communs à l'ensemble du territoire

- 🌿 Protéger les paysages percheries notamment en soutenant les filières agricoles et forestières respectueuses de l'environnement.
- 🏠 Mettre en valeur les bourgs grâce à une réhabilitation des logements et locaux d'activités vivants et la patrimonialisation culturelle et naturelle dans les nouveaux projets de construction.
- 👥 Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire aux thématiques environnementales.
- 📱 Rendre le département du numérique et encourager le développement des nouveaux usages qui l'accompagnent.
- 🏡 Développer une offre de loyers basés sur les caractéristiques du territoire.
- 🛠 Permettre à tous les habitants du territoire un bon accès aux équipements, services et commerces tout en anticipant les besoins futurs liés, notamment, au vieillissement de la population (ant.).

Orientation 3 : Aménager le territoire d'un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles Secondaires / Communes rurales)

SCOT

Axe 3 : Aménager le territoire

Axe 3 : Aménager le territoire

Organiser l'accueil des populations

- 📊 Accueillir des projections démographiques
- 🌐 Pôle d'équilibre et de centralité (Pôle de centralité)
- 🌐 Pôle de proximité (P)
- 🌐 Pôle rural (PR)
- 🌐 Villages (PV)
- 🚗 Organiser une offre de transport multimodale depuis les gares
- 🚗 Organiser une offre de transport alternative et innovante à la voiture depuis ces pôles : co-voiturage, bornes électriques, bus ...
- 🛤 Axes prioritaires de développement d'une mobilité innovante et adaptée au milieu peu dense

Protéger les populations des risques

- 🌊 Veiller à ne pas autoriser l'installation de populations ou d'activités dans les zones où il existe un risque d'inondations, même en l'absence de Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations
- 🌳 Porter une attention particulière au risque feu de forêt dans un contexte où les périodes de sécheresse sont amenées à être plus nombreuses
- 🌱 Pour limiter les risques liés au sol, le projet vise : la limitation de l'imperméabilisation des sols et de leur pollution, le maintien des sols végétalisés et la prise en compte des risques dans les nouveaux projets d'aménagements (avités souterraines, retrait/gonflement des argiles...)



Préserver le caractère historique du territoire en assurant l'accueil de nouvelles populations

- 🏠 Veiller à maîtriser une extension urbaine de qualité, qui s'intègre dans les paysages, le cadre de vie et l'architecture des communes et met en valeur le patrimoine bâti.
- 🏘 Urbanisation radio-concentriste à conserver : favoriser la densification dans les enveloppes urbaines ; veiller à conserver une cohérence morphologique et architecturale dans les nouveaux projets et à les relier aux centres-bourgs.
- 🏠 Urbanisation en forme de village-rue dont il faut limiter l'étalement en privilégiant les nouvelles constructions en réhabilitation forcée (dont ceuse ou BILBIS) et promouvoir des aménagements sécurisés pour des modes de transports doux : marche à pied, vélo, etc.
- 🏠 Urbanisation dispersée où il convient de densifier les hameaux (11 habitations et plus) et les petits bourgs tout en lançant une réflexion sur les mobilités vers pôles les plus importants.
- 🏠 Urbanisation qui longe au moins deux axes routiers et dont le centre se situe au croisement de ceux-ci. Il conviendra de limiter l'étalement linéaire des ces communes en favorisant si possible réhabilitation du foncier en enveloppe urbaine.

Des objectifs communs à l'ensemble du territoire

- 🌿 Préserver l'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes qui favorisent une certaine qualité de développement urbain, en adéquation avec les paysages et l'architecture du territoire.
- 🏠 Développer une offre de logement garantissant un parcours résidentiel équilibré.
- 🏠 Améliorer la qualité de parc de logements et des bâtiments liés à des activités économiques.
- 🌱 Encourager le développement de énergies renouvelables à l'échelle territoriale que (photovoltaïque, pompes à chaleur...) y compris l'installation d'unités extérieures de chauffage à la demande (chauffage individuel, etc.)
- 🌱 Prendre en compte les risques climatiques et technologiques dans toutes les décisions (politique d'aménagement)
- 🚗 Encourager les relations publiques et privées de services de transport à la demande.

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux publics et privés.

Le Plan d’action est composé de :




- Fiches « actions » dites « cadre » permettant de traduire la stratégie en priorités et en typologie de projets attendus (Point 4.2 et Annexe 1)
NB : En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d’avenant.
- D’une liste de projets identifiés selon leur degré de maturation, à titre indicatif et non exhaustive (Annexe 2)
- De fiches « projets » retenus dans le cadre de la convention annuelle de financement, à annexer annuellement au CRTE

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat






En annexe 4






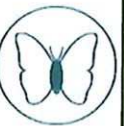

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2 et des fiches « projet » annexées annuellement au CRTE dans le cadre de la convention annuelle de financement.

	<u>Dispositifs activés</u>	<u>Libellés des actions</u>	<u>Exemples de projets</u>	<u>Maîtres d'ouvrage</u>
Action 1.1		Développer le parcours d'installation des entreprises (priorité réhabilitation foncière, extensions ZA raisonnées et qualitatives/dév durable)	Réhabilitations de friches (ex- Messesselle), extensions ZA (ex : Les Mourgloires...), bâtiments relais ...	Communautés de communes
Action 1.2		Accompagner le développement des entreprises industrielles / industrie du futur	26 dossiers en cours (Plan de relance, 1/3 sur la numérisation)	Entreprises, PETR/Communautés de communes (animation)
Action 1.3		Favoriser la communication sur les métiers ainsi qu'une offre de formation adaptée et de proximité	GPECT et animations « métiers », Campus industriel 4.0	Collectivités, Lycées/CLE, entreprises, Organismes de formation, CBE ...
Action 1.4		Soutenir l'activité commerciale et artisanale (TPE/PME)	Derniers commerces, entreprises artisanales et de services, achats de locaux vacants par les collectivités	Collectivités, privés dans le cadre des dispositifs de soutien locaux (Perche Ambition, CAP) et nationaux

Dispositifs activés	Libellés des actions	Exemples de projets	Maîtres d'ouvrage
Action 1.5 a  	Encourager la structuration d'un réseau de Tiers-lieux et d'une communauté de télétravailleurs/co-workers facilitant l'installation de nouveaux arrivants (Post-covid, suite de l'Ambassade du Perche)	Tiers-lieux du CBE, Thiron-Gardais, La Loupe, NLR, campus connecté ... NB : financements LEADER disponibles localement ...	Collectivités, CBE, associations, entreprises
Action 1.5 b 	S'appuyer sur le réseau des Tiers-lieux pour animer la vie locale et encourager l'émergence de nouveaux projets économiques ou socio-culturelles solidaires	Animation du réseau des Tiers-lieux locaux (Candidature CBE/PETR à la Fabrique des Territoires)	Collectivités, associations
Action 1.6  	Valoriser les atouts touristiques du Perche en s'appuyant sur un tourisme de nature préservée et un patrimoine bâti réhabilité	Pistes cyclables, sites remarquables, parcours de mémoire numériques Authon-du-Perche, Forêts du Perche, Hôtel-Dieu NLR, Château La Ferté-V ...	Collectivités, associations ...
Action 1.7  	Favoriser une agriculture alimentaire de proximité	15 projets de diversification, circuits courts et bio, restauration collective, (PAT en portage PNRP)	Agriculteurs, PNR, Collectivités ...

	<u>Dispositifs activés</u>	<u>Libellés des actions</u>	<u>Exemples de projets</u>	<u>Maîtres d'ouvrage</u>
Action 2.08		Appuyer la revitalisation et le rôle moteur du Pôle de Centralité et des Pôles secondaires (Petites Villes de Demain)	Projets d'aménagements urbains NLR et 5 Petites villes de Demain	La Ferté-Vidame, Senonches, La Loupe, Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais, Authon-du-Perche
Action 2.09		Promouvoir des aménagements d'espaces publics de qualité dans les communes rurales (Urbanisme durable, approche globale...)	Programmation annuelle d'espaces publics de qualité (à encadrer avec CAUE, ou AMO aidée, aides de l'ANCT pour les petites communes)	Collectivités
Action 2.10		Poursuivre et renforcer la rénovation énergétique des bâtiments publics	Dossiers Plan de Relance, DSIL « Energie », CRST	Collectivités, entreprises ...
Action 2.11		Etudier et mettre en œuvre les dispositifs de rénovation des logements existants	Réflexion en cours sur OPAH-RU et PIG à relier avec ORT PVD	Collectivités, OPH, Particuliers
Action 2.12		Développer la mobilité rurale	(Cf. Plan de mobilité rurale en cours d'élaboration focus transports alternatifs : TAD, navettes, autopartage)	Collectivités, associations, entreprises

	<u>Dispositifs activés</u>	<u>Libellés des actions</u>	<u>Exemples de projets</u>	<u>Maîtres d'ouvrage</u>
Action 2.13		Accompagner et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques exemplaires et à l'adaptation au changement climatique	Animations et investissements en faveur de la biodiversité (agroforesterie ...)	Agriculteurs, PNR
Action 2.14		Poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention des déchets et d'économie circulaire	En partenariat avec SIRTOM, SICTOM et recycleries	Syndicats OM
Action 2.15	 	Faire de l'éco-responsabilité un facteur d'innovation et d'amélioration de la compétitivité des entreprises (notamment industrielles)	Nombreux dossiers CEE encadrés actuellement par PETR + prestataire GEO-PLC (Territoire d'industrie)	Entreprises industrielles ...
Action 2.16		Promouvoir et développer les énergies renouvelables (Photovoltaïques, bois déchiquetés, méthanisation...)	Plusieurs dossiers publics et privés en cours et à susciter (isolation bâtiment, ENR photovoltaïque, méthanisation, géothermie...)	Collectivités, entreprises, associations, animations (PETR, Syndicat d'énergie)
Action 2.17		Poursuivre la restauration de la Trame Verte, Bleue et noire	Mares et plantations de haies, quelques projets d'écologie urbaine	Collectivités, entreprises, Agriculteurs, particuliers
Action 2.18		Veiller à la qualité de l'eau et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau (biodiversité et ressource en eau)	A approfondir avec PNRP, sensibiliser les habitants	Collectivités, syndicats GEMAPI

	<u>Dispositifs activés</u>	<u>Libellés des actions</u>	<u>Exemples de projets</u>	<u>Maîtres d'ouvrage</u>
Action 3.19	 	Assurer une veille sur l'offre de soins et accompagner l'installation de professionnels de santé (complétude de l'offre)	Création d'un centre de santé multi-sites (médecins salariés), Centre de santé des Gauchetières, extension MSP Senonches, cabinets annexes)	Collectivités
Action 3.20	 	Maintenir une qualité de service aux familles nécessaires à la vie locale (accueil enfance, jeunesse, loisirs, espaces de convivialité seniors, intergénérationnels ...)	Programmation annuelle d'équipements (se donner collectivement des priorités /an)	Collectivités
Action 3.21	 	Développer les lieux d'accès à la culture	Micro-folies, Le Chantier, lieux de mémoire, sites patrimoniaux, cinéma	Collectivités, entreprises ...
Action 3.22	 	Optimiser les équipements sportifs et de loisirs récréatifs de proximité	Prioriser annuellement	Collectivités
Action 3.23		Favoriser l'inclusion numérique	Collectivités, associations, entreprises	Déploiement du Pass numérique en lien avec les Maisons France Service

Les acteurs du territoire, les cosignataires et les partenaires, dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale, s'entendent pour que les projets accompagnés soient, dans la mesure du possible, économes en foncier et en ressources, et visent à améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'approcher des engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

4.3. Actions et Projets en maturation

Les actions figurant au contrat émanent des objectifs du projet de territoire et déterminent une typologie de projets pouvant évoluer au fil des ans en fonction des besoins du territoire. Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets prêts sont inscrits chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les fiches projets en maturation ou intégrées dans la convention annuelle de financement peuvent être de différentes natures, elles précisent :

- *L'intitulé et le descriptif des projets au regard des objectifs du CRTE*
- *La maîtrise d'ouvrage et les partenaires potentiels*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
Les autorisations nécessaires aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- *Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- *Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- *Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- *Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*
- *Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*

- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

C'est notamment le cas pour le Perche où des actions de coopération sont menées à l'échelle du Perche historique par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional du Perche (interterritorial avec le Perche ornais) et le dispositif Territoires d'industrie déployé sur la vallée de l'Huisne (CC Perche – Centre Val de Loire, CC Cœur de Perche et CC Collines du Perche Normand – Normandie, et CC de l'Huisne Sarthoise- Pays de Loire).

L'ensemble des projets issus de ces coopérations n'a pas fait l'objet d'un volet spécifique du contrat et au contraire a été intégré au sein de chacune des fiches action. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie au Territoire (Pôle Territorial du Perche, collectivités et autres acteurs publics et privés ...) dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE et le CRST.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches projets en maturation sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont

fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant le contrat de transition écologique, le territoire du Pôle Territorial du Perche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le Pôle Territorial du Perche désigne son directeur, également en charge de la contractualisation, responsable du pilotage du CRTE et chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...) notamment en lien avec la déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le contrat concernant plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire par l'intermédiaire du Pôle Territorial du Perche.

Le Pôle Territorial du Perche s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Pôle Territorial du Perche s'engage à assurer le pilotage et l'animation du CRTE dans la mesure des moyens disponibles, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi que son évaluation.

Le Pôle Territorial du Perche s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible financement de l'ingénierie du PETR dédiée au suivi du CRTE ainsi que le cofinancement des actions et projets inscrits dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État

disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région accompagne en effet de longue date les programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- **Attractivité du Territoire** : Atouts touristiques des territoires, projets Alimentaires Territoriaux,
- **Cohésion territoriale et sociale** : structures d'exercice coordonné de la médecine, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- **Transition écologique et énergétique** : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements

urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Pas de contribution des opérateurs publics à l'élaboration de cette convention à date.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Les actions du CRTE du Perche sont issues de programmes stratégiques ayant fait eux-mêmes l'objet de phases de concertation conséquentes (PADD du Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat, Programme Alimentaire Territorial, Trame Verte et Bleue, Plan de Mobilité, Territoire d'industrie ...). Ces dispositifs prévoient en outre les conditions d'une participation citoyenne en continu (ex : les acteurs économiques prennent une place prépondérante dans le pilotage du programme Territoire d'industrie).

Les initiatives citoyennes sont par ailleurs ciblées dans bon nombre de pistes de projets potentiels (Projet Alimentaire Territorial, Mobilité...).

Enfin, la finalisation du projet de contrat et l'identification des projets font l'objet d'une large concertation avec les élus du territoire et le Conseil de Développement (Comités de pilotage, conférence des maires...).

6.7. Maquette financière et convention annuelle de financement

Une convention annuelle de financement sera annexée au présent contrat, récapitulant, après arbitrage du comité de pilotage, et pour chaque projet, les financements disponibles et notamment :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Pôle Territorial du Perche est désigné Pilote local du CRTE (cf. 6.2). Les représentants du Pôle Territorial du Perche et des collectivités territoriales membres, de l'État et des partenaires, mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, Madame la sous-préfète de Nogent-Le-Rotrou et par la Présidente du Pôle Territoriale du Perche.

Monsieur le sous-préfet de Dreux est également associé au comité de pilotage, la communauté de communes des Forêts du Perche faisant partie de son arrondissement.

Il est composé des Présidents de chaque Communauté de communes ou de leurs représentants, des services du Pôle Territorial du Perche et des communautés de communes membres, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, du Parc Naturel Régional du Perche, du conseil régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Le Conseil Départemental, n'est pas signataire du présent contrat, mais il est associé au comité de pilotage en raison de son engagement pour la ruralité au travers du dispositif « Action bourgs-centres en Eure-et-Loir » qu'il a initié et de ses dispositifs d'aides en direction des collectivités.

Le comité de pilotage siégera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions et des projets ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Identifier les projets prioritaires et, pour les projets retenus au titre de la programmation / CRTE, faciliter la complétude des financements nécessaires à la réalisation des projets (aides d'Etat ou de ses opérateurs, de l'Europe, de la Région et du Département ...)
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les crédits d'Etat étant engagés annuellement, les différentes parties conviennent d'identifier au moment de l'élaboration du contrat une typologie de projets par degré de maturation.

Puis, « d'appeler projets » en n-1, afin de :

- Vérifier la complétude des projets devant permettre une priorisation de ceux-ci en fonction des enveloppes disponibles
- Elaborer une convention annuelle de financement assorti de la liste des projets retenus en année n d'autre part.

Aussi, le comité technique pourra être utilement mis à profit pour préparer un comité de pilotage annuel de priorisation des projets prêts à démarrer et appelés à figurer au sein de la convention annuelle de financement du CRTE.

7.2. Le comité technique

Préparé et animé par le directeur du Pôle Territorial du Perche en charge de la contractualisation, le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Perche d'Eure-et-Loir. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions :

- *Services du Pôle Territorial du Perche et DGS des communautés de communes du Perche*
- *Services de la Préfecture d'Eure-et-Loir (ex : bureau des finances locales)*
- *Direction Départementale des Territoires*
- *Services de la Région Centre Val de Loire (Direction de l'Aménagement du Territoire)*
- *Services du Département d'Eure-et-Loir*
- *Services de la Banque des Territoires*

- *Services de l'ADEME*
- *Services du Parc Naturel Régional du Perche*
- *Toute autre structure concernée par la mise en œuvre du plan d'actions du CRTE du Perche d'Eure-et-Loir (syndicat d'énergie, syndicat d'ordure ménagère, agence de l'eau, association de protection de l'environnement, association de promotion de la mobilité ...)*

Il se réunira au moins deux fois par an, préalablement au comité de pilotage, pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations stratégiques et des fiches « actions » ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches « projets ».

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du binôme sous-préfet de Nogent-le-Rotrou/Présidente du Pôle Territorial du Perche. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE sont suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs

quantitatifs et qualitatifs figurant dans les fiches action et les fiches projets, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes (hors actions et projets) peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

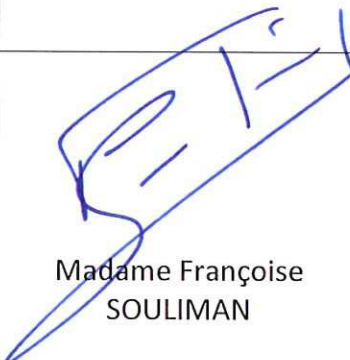
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.



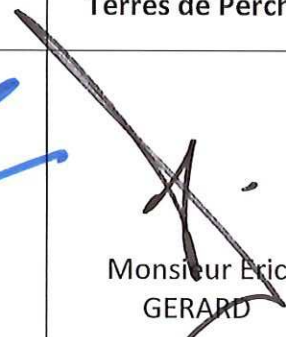

Signé à Nogent-le-Rotrou, le 24 novembre 2021,

**Le Secrétaire d'État auprès de la ministre de
la Cohésion des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales, chargé de
la Ruralité**



Monsieur Joël GIRAUD

Madame le Préfet d'Eure-et-Loir	La Présidente du Pôle Territorial du Perche	Le président du Conseil régional Centre-Val de Loire	La Directrice régionale de la Banque des territoires
 Madame Françoise SOULIMAN	 Madame Marie-Christine LOYER	 Pour Monsieur François BONNEAU, Monsieur le Vice-Président Harold HUWART	Madame Sophie FERRACCI

Le Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche	Le Président de la Communauté de communes du Perche	Le Président de la Communauté de Communes de Terres de Perche	La Présidente du Parc Naturel Régional du Perche
 Monsieur Xavier NICOLAS	 Monsieur Harold HUWART	 Monsieur Eric GERARD	 Madame Anick Bruneau

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

2-1 Liste de projets potentiels

Annexe 3 – Contribution des établissements publics et opérateurs

3-1 Caisse des Dépôts et Consignation

Annexe 4 – Liste des programmes et contractualisations d’Etat mobilisés sur le périmètre du CRTE du Perche

ANNEXE 1

Fiches actions



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : **Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire**

Action n° 1.1 : **Développer le parcours d'installation des entreprises**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes (investissement), PETR (animation), Etablissements de partenariat public/privé

Description de l'action

Le développement économique est la volonté prioritaire du territoire. Il doit concerner l'ensemble des activités : commerces, services, industrie, tourisme ... C'est en partie le développement économique qui contribuera à l'attractivité du territoire et à l'accueil de nouvelles populations. En raison du caractère rural du Perche, ce développement devra néanmoins se faire dans le respect et la valorisation du cadre de vie, de façon raisonnée conformément aux transitions souhaitées :




- Permettre l'aménagement du foncier économique et de l'offre immobilière d'entreprises nécessaires en cohérence avec le concept de sobriété foncière. Cependant, et conformément au PADD du schéma de cohérence territoriale, il doit être tenu compte des installations d'entreprises et services aux entreprises ces dernières années et en conséquence de la réduction récente du foncier économique et des espaces vacants (dont friches...). Labellisé Territoire d'industrie et bénéficiant d'un tissu de PME/TPE dynamiques, élus et services de l'Etat devront veiller à maintenir des capacités d'accueil propices au parcours immobilier des entreprises (Zones d'activités, locaux d'entreprises...)
- Prise en compte du PCAET, notamment en matière d'éco-responsabilité des entreprises (cf. FA2.15)

En ce qui concerne l'animation, le Pôle Territorial intervient, pour le compte des communautés de communes en matière d'accompagnement des porteurs de projets d'entreprise. Un comité de dynamisation mensuel réunit les partenaires, dont l'agence régionale DEV'UP, pour centraliser l'information et les actions locales et coordonner les parcours d'installation et de développement des entreprises. Cette animation est concertée avec les Communautés de Communes qui portent les projets immobiliers publics liés aux besoins des entreprises.

Coopération territoriale :

Dans le cadre de Territoire d'industrie, une plateforme dite « d'attractivité » est envisagée à l'échelle de l'entente communautaire de la vallée de l'Huisne et du Grand Perche afin de diffuser plus largement les atouts entrepreneuriaux du Perche et compléter efficacement le dispositif d'accueil (entreprises, cadres et agents de maintenance industrielle...).

Typologie de projets/éligibilité	Projets publics d'installation, de développement, de déplacement et d'agrandissement des entreprises (zones d'activités intercommunales, locaux d'entreprises, bâtiments relais, hôtels d'entreprises, pépinières ...)
Dépenses éligibles	Fonctionnement : accueil, accompagnement et animation Investissement : foncier, immobilier, plateforme d'attractivité, communication
Financements mobilisables	Europe, Etat (dont Plan de relance ex : Fonds « Friche »), Banque des Territoires Région, Communautés de communes
Calendrier	Sur la durée du CRTE (2021-2026)

Projets identifiés	<p>Déjà financés au titre du CRTE en 2021 (dépenses) : Acquisition d'une friche industrielle pour y développer un pôle économique intercommunal (CC du Perche, 150 000 €)</p> <p>2022 : plateforme d'attractivité et communication (Entente intercommunale, Territoire d'industrie) 2022 Requalification de la friche industrielle de la Messesselle (CC du Perche) 2022 Aménagement de la zone d'activités des Mourgloires (CC Forêts du Perche) 2023-2026 Aménagements et extensions de zones d'activités intercommunales (ZA à La Loupe/CC Terres de Perche, friches industrielles à Authon-du-Perche/CC Perche...)</p>																		
Partenaires	<p>Etat / France Relance Région Centre Val de Loire : agence Dev Up Entente intercommunale de la vallée de l'Huisne Membres du Comité de Dynamisation Banque des Territoires LEADER (plateforme)</p>																		
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de Comité de dynamisation / an</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de friches réhabilitées / friches identifiées</td> <td>Selon observatoire mis en place</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets accueillis / an</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets suivis / an</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets aboutis / an</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre de Comité de dynamisation / an	10	Réalisation	Nombre de friches réhabilitées / friches identifiées	Selon observatoire mis en place	Résultat	Nombre de projets accueillis / an	10	Résultat	Nombre de projets suivis / an	15	Résultat	Nombre de projets aboutis / an	10
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																	
Réalisation	Nombre de Comité de dynamisation / an	10																	
Réalisation	Nombre de friches réhabilitées / friches identifiées	Selon observatoire mis en place																	
Résultat	Nombre de projets accueillis / an	10																	
Résultat	Nombre de projets suivis / an	15																	
Résultat	Nombre de projets aboutis / an	10																	
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<div style="text-align: center;">  <p>TERRITOIRES D'INDUSTRIE</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Agence de développement Régional</p> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">  <p>devup Centre-Val de Loire Innovation et développement des entreprises</p> </div>																		



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : **Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire**

Action n° 1.2 : **Accompagner le développement des entreprises industrielles / industrie du futur**

Maître d'ouvrage type : Entreprises industrielles (investissement), PETR (animation)

Description de l'action :

Le Pôle Territorial du Perche participe au déploiement du dispositif national Territoire d'industrie Vallée de l'Huisne. Si la Communauté de commune du Perche fait partie du consortium interrégional de la vallée, ce dispositif comporte des enjeux forts d'aménagement et de développement pour toutes les entreprises industrielles et les collectivités de l'ensemble du Perche :

- Pour le recrutement des salariés peu qualifiés et hautement qualifiés.
- Pour le renforcement de l'attractivité du territoire et de ses capacités d'accueil d'entreprises et de salariés (logements, mobilité ...)
- Pour l'encouragement à l'innovation industrielle et l'accompagnement aux mutations technologiques (NB : plus d'une vingtaine de dossiers accompagnés dans le cadre du plan de relance en 2021)


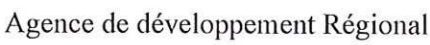

Aussi, un programme de 12 orientations « phares », qu'il convient de soutenir avec les financements disponibles, est en cours de développement au titre de Territoire d'industrie avec notamment :

- Constitution d'un Pôle de formations industrielles
- Plateforme numérique de services aux entreprises et aux salariés
- Actions de sensibilisation aux métiers de l'industrie
- Accompagnement d'entreprises à l'innovation (industrie du futur)
- Eco-responsabilité des entreprises dont la valorisation des Certificats d'économie d'énergie au sein des entreprises industrielles
- ...

Impacts en matière de Transition écologique et énergétique :

- Création et accessibilité à l'emploi
- Décarbonation des entreprises industrielles locales
- Optimisation des déplacements
- Inclusion numérique



Typologie de projets/éligibilité ?	Projets de développement des entreprises Projets d'embauches liés au développement des entreprises
Dépenses éligibles	Fonctionnement : animation PETR Investissement : soutien aux investissements industriels. Soutien à l'innovation. Coaching des entreprises pour leur programme de développement (innovation...)
Financements mobilisables	Europe, État : plan de relance Banque des Territoires : coaching des entreprises BPI PIA4 : innovation Région Centre Val de Loire : financements des projets Communautés de communes (immobilier d'entreprises)

<p>Calendrier Projets identifiés</p>	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026) Déjà financés au titre du CRTE : 2021 : plus de 20 projets au titre du plan de relance dont les entreprises (Eurowipes, MLPLV, Nipro Glass, Bertin Technologies, Fruitofood, REDEX, Servachem ...) 2022 – 2023 : poursuivre l’accompagnement de projets de développement des entreprises.</p>															
<p>Partenaires</p>	<p>Etat : suivi des projets/plan de relance Région Centre Val de Loire/Dev Up : suivi des projets Acteurs de l’emploi et de la formation</p>															
<p>Indicateurs d’évaluation proposés</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d’indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets innovants</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets suivis</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de projets aboutis</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Type d’indicateur	Indicateur	Cible	Résultat	Nombre de projets	5	Résultat	Nombre de projets innovants	5	Réalisation	Nombre de projets suivis	7	Résultat	Nombre de projets aboutis	5
Type d’indicateur	Indicateur	Cible														
Résultat	Nombre de projets	5														
Résultat	Nombre de projets innovants	5														
Réalisation	Nombre de projets suivis	7														
Résultat	Nombre de projets aboutis	5														
<p>Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire</p>	<div style="text-align: center;">  <p>TERRITOIRES D'INDUSTRIE</p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">   <p>Agence de développement Régional <small>Innovation et développement des entreprises</small></p> </div>															



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire	
Action n° 1.3 : Favoriser la communication sur les métiers ainsi qu'une offre de formation adaptée et de proximité	
Maître d'ouvrage type : Communautés de communes notamment au titre de l'entente intercommunale de la vallée de l'Huisne, PETR (animation), Lycées, associations statutairement dédiées à l'orientation et/ou à la formation	
Description de l'action Le territoire bénéficie du programme Territoire d'Industrie de la Vallée de l'Huisne. Les 2 enjeux forts pour les industries du Perche sont liés à la sensibilisation aux métiers de l'industrie et à la formation des salariés à venir. Pour cela, l'entente communautaire de la Vallée de l'Huisne a réalisé une étude sur les besoins et l'offre de formation. Il en découle un plan de formations ciblées avec une seconde étape nécessaire concernant la création d'un pôle de formation en lien avec les besoins de main d'œuvre des entreprises (recours à une étude de type « coaching » pour les industriels et les acteurs locaux en vue de la mise en place du campus industriel de la vallée de l'Huisne) : - Réponse aux besoins à date des industriels sur des métiers de type « opérateurs » et « usineurs » et à moyen terme de type « techniciens » (par exemple la mise en place de parcours de formations adaptées et complémentaires à ceux délivrés sur le territoire). - En parallèle, des solutions innovantes sont recherchées (pôle de formations, université de proximité, création d'une école de production pour la Vallée de l'Huisne ou encore un campus connecté seront étudiés) En amont, des actions de sensibilisation aux métiers de l'industrie, sur l'attractivité du territoire et sur l'exemplarité des parcours seront menées. Afin de rendre lisible les potentialités d'emploi dans le secteur industriel local, une stratégie de communication et d'exemplarité à destination des publics cibles –employés et cadres sera déployée.	
Typologie de projets/éligibilité ?	Projets d'animation et sensibilisation aux métiers de l'industrie Projets de modules de formation complémentaires à ceux proposés par les acteurs de la formation et de l'emploi Projets de modules de formation pour la montée en compétences Projets d'accompagnement au montage d'outils de formation : école de production, campus connecté, université de proximité.
Coût prévisionnel	Fonctionnement : animation Fonctionnement : accompagnement au montage, études d'opportunité et de faisabilité. Investissement : plateaux techniques, infrastructures d'accueil.
Financements mobilisables	Fonds Européens (FSE) Etat (AAP de l'Education Nationale, AAP liés à la Formation professionnelle, PIA...) Région : service formation professionnelle CDC

	Lycées et collèges Acteurs privés : fondations, IUMM		
Calendrier	2022 : finalisation accompagnement pôle de formation/campus 2022 : sensibilisation aux métiers de l'industrie : forum, communication, conférences, témoignages, visites 2023 : pôle et campus, école de production, selon solutions retenues		
Partenaires	Etat et acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, APEC et Missions Locales Région : service formation professionnelle Communautés de communes Lycées et collèges, Comité de bassin d'emploi CLEE Acteurs privés : fondations, IUMM		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation	10
	Réalisation	Nombre de candidats et étudiants mobilisés	24
	Résultat	Nombre de dispositifs de formation lancés et aboutis	4
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	  Agence de développement Régional <small>Entreprise et développement des entreprises</small>		



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire	
Action n° 1.4 : Soutenir l'activité commerciale et artisanale	
Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes, Etablissements de partenariat public/privé de type SEM/EPF (investissement), PETR (animation)	
Description de l'action : Le maintien des commerces et des TPE artisanales, le développement de ceux-ci, ainsi que la qualité des services et de l'accueil des commerçants et des artisans sont des enjeux majeurs pour préserver le tissu entrepreneurial. La connaissance du tissu économique de proximité et l'accueil dynamique des porteurs de projets est un atout qu'il faut pérenniser. Le PETR participe à l'accueil des porteurs de projets, notamment des commerçants et artisans qui souhaitent s'implanter ou se développer. En lien avec les communautés de communes et dans le cadre du comité de dynamisation, il accompagne les porteurs de projets et instruit les demandes d'aides publiques et privées (notamment au titre du dispositif intercommunal local « Perche Ambition »). Le territoire du Perche expérimente des solutions numériques complémentaires au commerce de proximité et doit continuer à innover et à rechercher des solutions liées aux mutations des habitudes de consommation. L'action menée pour le maintien des commerces et artisans de leur type pour nos villages doit être maintenue et renforcée. Ceci afin de faciliter l'installation, mais avant tout de permettre la transmission des TPE existantes dans de bonnes conditions économiques et stratégiques (mutations des modes de consommation, mutualisations des services, numérisations des pratiques commerciales, co construction de projets de multiservices, harmonie du tissu commercial de proximité).	
Typologie de projets/éligibilité ?	Projets d'acquisition de locaux vacants Projets de rénovation Projets d'installation et de développement d'entreprises commerciales et artisanales Plateformes numériques de type Marketplace Projets de services à destination des habitants Projets de services à destination des entreprises
Dépenses éligibles	Fonctionnement : animation économique du Territoire (selon statuts PETR) Investissement : acquisition, construction, réhabilitation, services, numérique
Financements mobilisables	Europe, Etat Région Centre Val de Loire : financements des projets d'installation/outils de production. Banque des Territoires IEL Prêts d'honneur Communautés de communes (Perche Ambition)
Calendrier Projets identifiés	Sur la durée du CRTE 2021-2026 Projets Perche Ambition

	Acquisition et réhabilitation de locaux vacants Projets de derniers commerces Plateformes numériques de type Marketplace		
Partenaires	CMA/CCI IEL Région Centre Val de Loire Département : Bourg Centre UCIA		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre d'animations commerciales / an	6
	Réalisation	Nombre d'unités commerciales accompagnées et installées / an	10
	Résultat	Nombre d'unités commerciales accompagnées financièrement / an	10



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : **Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire**

Action n° 1.5 a : **Encourager la structuration d'un réseau de Tiers-lieux et d'une communauté de télétravailleurs/co-workers**

Maître d'ouvrage type : Communes, Communautés de communes, Associations (avec statuts dédiés...)

Description de l'action

Le Terme Tiers-lieu désigne, sur le plan économique un lieu de travail situé hors de l'entreprise et hors du domicile. Ce terme est souvent rattaché à l'économie sociale et solidaire. Cependant il regroupe aussi les espaces de Coworking, les Makerspace-FabLab, les pépinières et incubateurs d'entreprises, les espaces de télétravail, mais également des lieux artistiques et culturels.



Ce sont « des espaces où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif », des lieux de rencontre et d'échanges d'idées, de pratiques et de compétences. Structurés autour de projets ou de communautés spécifiques (télétravailleurs, freelancers, designers, acteurs culturels, producteurs locaux...) de quartier ou de village, ces espaces multi-usages doivent être conçus pour permettre les conditions de l'éclosion de la créativité et de la coopération locale.

A la suite de la stratégie de développement des usages numériques et collaboratifs mise en place grâce au programme LEADER, le territoire envisage de poursuivre le développement d'un maillage de lieux d'échanges facilitant l'accès à ces usages et le rapprochement des populations au sein de Tiers-lieux supports de la créativité et de l'animation populaire locale. Cette dynamique vise également à accompagner l'installation et l'intégration des néoruraux dont le mode de vie se partage de plus en plus entre la campagne et la capitale.

Impacts en matière de Transition écologique et énergétique :

- Développement des activités et services de proximité / Réduction des déplacements
- Renforcement des liens sociaux
- Inclusion numérique

Typologie de projets/éligibilité ?	<ul style="list-style-type: none"> - Espace de télétravail partagé, coworking ; - Makerspace, Fab-Lab ; - Pépinière, incubateur d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ; - Recyclerie ; - Café associatif ; - Lieux d'animation locale et de créativité, multi-usages, ouvert au grand public...
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériel informatique (donc PC, tablettes, smartphone...) et réseaux, outils technologiques et/ou connectés, matériel et machines selon thématique du Tiers-lieux (ex : AMAP...) - Aménagement de locaux (réhabilitation, aménagements intérieurs...), infrastructures réseaux/câblages etc - Création/développement de sites web et d'applications numériques - Matériel de communication figurant en section d'investissement <p>NB : démonstration du caractère transversal et collectif du projet</p>

Financements mobilisables	Fonds UE LEADER Perche (jusqu'en 2022) AAP Fabrique de Territoire AAP Régional Tiers-Lieux de compétences Région Centre Val de Loire : CRST et dispositif A VOS ID Banque des Territoires Département dans le cadre de Bourg-Centre																	
Calendrier/projets identifiés	Sur la durée du CRTE (2021-2026) Projets déjà financés en 2021 : Création et équipement d'un espace de coworking (Frazé, 551 137 €) Création d'un espace de coworking (Chapelle-Royale, LEADER) Projets pré-identifiés : - Tiers-lieux/campus connecté (CBE, Nogent-le-Rotrou, 2022 LEADER) - Tiers-lieux associatif et culturel (ancienne trésorerie La Loupe) - Création d'un Fab-Lab avec la mairie 2.0 (Thiron-Gardais) - Espace de co-working (Les Halles, Senonches) - Tiers-lieux (Authon-du-Perche) ...																	
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1" data-bbox="475 763 1390 1173"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets accompagnés</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de Tiers-lieux par CC/PVD</td> <td>1 (entre 3 et 5)</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de télétravailleurs accueillis/Tiers-lieux/an</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre d'animation proposée par Tiers-lieux/an</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table>			Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre de projets accompagnés	7	Réalisation	Nombre de Tiers-lieux par CC/PVD	1 (entre 3 et 5)	Résultat	Nombre de télétravailleurs accueillis/Tiers-lieux/an	10	Résultat	Nombre d'animation proposée par Tiers-lieux/an	12
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																
Réalisation	Nombre de projets accompagnés	7																
Réalisation	Nombre de Tiers-lieux par CC/PVD	1 (entre 3 et 5)																
Résultat	Nombre de télétravailleurs accueillis/Tiers-lieux/an	10																
Résultat	Nombre d'animation proposée par Tiers-lieux/an	12																
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	 																	



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire

Action n° 1.5 b : S'appuyer sur le réseau des Tiers-lieux pour animer la vie locale et encourager l'émergence de nouveaux projets économiques ou socio-culturels solidaires

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, PETR, CBE, Association (avec statuts dédiés...)

Description de l'action

De nombreux espaces de travail partagés ou Tiers-lieux se sont développés, ou sont en cours d'aménagement, et ont vocation à surfer sur cette tendance du télétravail. Si ces espaces sont de nouvelles opportunités pour le territoire, ils ne deviendront des lieux créateurs d'activités et de richesses, surtout dans des secteurs très ruraux que s'ils sont animés.

Le Comité de Bassin d'emploi est en mesure de structurer et de proposer un lieu ressource et des moyens humains pour coordonner et animer ces nouveaux espaces de création d'activités économiques et sociales. Aussi, afin de coordonner les offres existantes et les besoins du territoire, un poste à temps plein sera créé. Le/la coordinateur(rice) aura pour mission de communiquer, développer et mettre en relation les responsables et les utilisateurs des tiers lieux. Il aura également un rôle d'animateur et d'organisateur (rencontres, hackatons, soirée à thème, visites, expositions...)



En partenariat avec le PETR du Perche d'Eure-et-Loir, l'objectif est de développer un lieu ressource pour l'ensemble des Tiers-Lieux du Perche :

- Facilitateur de communication
- Centralisateur des offres existantes sur le territoire en matière d'espace et de services (Création d'une plaquette commune)
- Coordinateur et référent de l'inclusion et de la médiation numérique.
- Laboratoire d'idées et de projets
- De partage d'expériences et de compétences
- Créateur d'évènements sociaux culturels (étudiants et co-workeurs, télétravailleurs et utilisateurs d'activités traditionnelles collaboratives)

Impacts en matière de Transition écologique et énergétique :

- Développement des activités et services de proximité / Réduction des déplacements
- Renforcement des liens sociaux
- Inclusion numérique

Typologie de projets/éligibilité ?	- Lieu ressource pour les Tiers-Lieux du Territoire - Poste d'animateur de Tiers-Lieux pour le territoire
Dépenses éligibles	- les dépenses sur facture (matériels et prestations), - les frais de personnels dédiés à l'action - Frais de communication : élaboration, impression et diffusion de documents, relations presse (prestations d'attachés de presse, accueils de journalistes/bloggers), supports de communication y compris matériel de communication figurant en section d'investissement

	- Organisation d'événements liés à l'opération (ex : hackathon, conférences, expos ...)		
Financements mobilisables	AMI Fabrique des Territoires, LEADER Perche, AAP Régional Tiers-lieux de compétences		
Calendrier/projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Projets déjà pré-identifiés :</p> <p>- 2021-2022 Création d'un réseau et d'un pôle ressource des Tiers-lieux du Perche, animation d'une communauté de télétravailleurs/entrepreneurs indépendants du territoire (MO CBE, Partenariat PETR du Perche)</p> <p>...</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Sur la durée du CRTE (2021-2026)		
	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre de Tiers-lieux accompagnés	7
	Résultat	Nombre d'animation proposée par Tiers-lieux/an	12
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	 		



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1: **Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire**

Action n° 1.6 : **Valoriser les atouts touristiques du Perche en s'appuyant sur un tourisme de nature préservée et un patrimoine bâti réhabilité**

Maître d'ouvrage type : Communautés de Communes, communes, propriétaires privés (investissement), PETR (animation)

Description de l'action

Riche d'un patrimoine naturel (espaces bocagés et boisés, étangs...) et bâti (églises classées, manoirs, châteaux...) le Perche accueille notamment des citadins de l'ouest parisien en quête d'évasion pour leurs loisirs ou bien pour démarrer une nouvelle vie professionnelle et familiale.

Le Perche est classé Parc naturel régional depuis 1998. Ce classement a notamment participé à la prise de conscience des percherons quant à la nécessité de préserver et valoriser leur patrimoine. La réhabilitation du bâti percheron et le maintien de la haie et des prairies participent ainsi à l'identité locale.

Peu de communes ont les ressources nécessaires pour protéger et valoriser leur patrimoine (37 communes sur les 58 composant le Perche eurélien ont moins de 500 habitants).

Le patrimoine privé est également un axe de développement touristique (8 manoirs se sont ouverts à l'hébergement des dernières années) grâce à la valorisation du bâti traditionnel.

Les élus du territoire souhaitent porter une attention à ces atouts pour que la valorisation des centre-bourgs et des sites privés soit accompagnée d'actions de protection et de réhabilitation pour un développement touristique harmonieux et respectueux sur le long terme.

La recherche de labels de reconnaissance pour la valorisation et l'animation du patrimoine, tels que « Petites cités de caractère » et « Pays d'Art et d'Histoire » pour l'ensemble des communes du territoire est un axe de réflexion collective que les élus souhaitent explorer parallèlement aux projets de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine local.

Objectifs

- Accompagner (techniquement et financièrement) les communes et les propriétaires privés dans leur projet de rénovation du patrimoine bâti et naturel (le patrimoine protégé MH, ISMH ou vernaculaire).
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti pour une mise en tourisme respectueuse.
- Développer des outils d'animation, de visite et de découverte des patrimoines, notamment numériques, peu intrusifs pour les habitants et les propriétaires.
- Déployer des actions générales d'embellissement et d'accueil dans les villages pour développer une image de marque « Petite cité de caractère », « beau village percheron » puis obtenir le label « Pays d'Art et d'Histoire ».
- Favoriser les déplacements doux et actifs entre les communes grâce à des services de location de vélos, l'aménagement de voies et de stationnements sécurisés.
- Créer des aires aménagées et intégrées au bâti, pour le stationnement des vélos, l'accueil de randonneurs et itinérants et l'information touristique.
- Déployer des animateurs du patrimoine.

Typologie de projets/éligibilité ?

- Restauration traditionnelle du patrimoine bâti et naturel par les collectivités et les propriétaires privés.
- Arborisation et fleurissement économes en eau dans les villages.

	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'irrigations économe en eau (sites publics et privés). - Supports de visite et de découverte en autonomie (numériques). - Systèmes de protection/sécurisation des sites et monuments ouverts à la visite. - Mise en valeur des monuments par un éclairage économe. - Enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone dans les cœurs de bourgs. <p>Eligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité/Ouverture au public des sites (publics et privés) réhabilités et valorisés. - Etude/Conseil d'un expert C.A.U.E., ABF, Parc naturel régional du Perche, Eure-et-Loir Nature, selon l'objet. 		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des monuments et sites naturels, aux supports, matériels et outils de protection et de valorisation des patrimoines. - Etudes d'aménagement et valorisation des villages et sites privés. - Aménagement d'aires d'accueil et d'information. - Postes (animateur du patrimoine...) 		
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL, DETR, plan de relance, DRAC) - Europe (Leader Perche ...) - CRST, Inventaire du patrimoine - Département : bourgs centres / dispositifs dédiés 		
Calendrier et projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Projets déjà financés en 2021 :</p> <p>Réfection de la toiture de l'église St Denis (Morvilliers)</p> <p>2022 : Réhabilitation de l'église du 12^{ème} siècle (724 000 €, Digny)</p> <p>2023/26 : Requalification de l'Hôtel-Dieu, Mur d'enceinte du Château des Comtes du Perche, Maison du Bailli (Nogent-le-Rotrou)</p> <p>Parcours numériques historiques (Authon-du-Perche, CC Forêts du Perche)</p> <p>Aménagement du Château T2 (La Loupe)</p> <p>Plusieurs projets communaux de bâtiments classés ou de petits patrimoines en lien avec la politique touristique.</p>		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - C.A.U.E. - ABF - Eure-et-Loir Nature - Parc naturel régional du Perche - Energie Eure-et-Loir - Fournisseurs de téléphonie - Ecoles d'horticulture (château des Vaux) 		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre de sites réhabilités /an	5
	Réalisation	Nombre de sites supports de visites / découvertes en autonomie	10



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 1 : Développer le rayonnement économique et l'attractivité du territoire

Action n° 1.7 : Favoriser une agriculture alimentaire et une alimentation de proximité


Maître d'ouvrage type : Parc naturel régional du Perche (animation), collectivités, entreprises agricoles, associations dont les statuts sont liés à l'agriculture alimentaire et/ou à l'alimentation de proximité

Descriptif de l'action

Le Parc coordonne le Projet Alimentaire de Territoire pour le Perche dont le premier cycle d'actions se déroule de 2021 à fin 2023. Des actions ont été priorisées et seront portées par différents maîtres d'ouvrage. Le Parc conduira sur 2 ans (2022-23) les actions suivantes :

1. **Structuration, adaptation et professionnalisation de la filière légumes bio du Perche** : adapter la production aux besoins alimentaires du territoire (restauration collective, magasins...), favoriser les mutualisations et coopérations pour la production, la transformation et la commercialisation des légumes, favoriser la pérennisation des exploitations agricoles.
2. **Accueil et mobilisation de porteurs de projets agricoles et agroalimentaires acteurs de la transition** : renouveler le tissu rural et les actifs agricoles, créer des emplois locaux, préparer la transition agricole et alimentaire du Perche, mobiliser des personnes en reconversion professionnelle, accueillir les actifs du territoire ou en migration envisageant de quitter les villes. Il s'agit d'informer sur les opportunités professionnelles des secteurs agricoles et alimentaires et d'accueillir : réseau d'accueil, sessions d'accueil, solutions pour le foncier, innovations, nouveaux outils financiers, développement de l'Espace-Test Agricole et essaimage à l'agroalimentaire.
3. **Mise en œuvre du PAT : structuration de filières et consommation locales et résilientes** : solutions pour la découpe et la transformation de viande en circuits courts, marquage Valeurs Parc de produits laitiers du Perche, développement de la production de légumineuses et de leur consommation, sensibilisation et communication sur l'offre alimentaire locale, responsable et durable, information sur le PAT Perche et les actions mises en œuvre. Poste 2 ans (97 926€) et actions sur 2 ans (26 076€)

Typologie de projets/éligibilité	Animation du Projet Alimentaire Territorial Investissements réalisés en lien avec le PAT
Dépenses éligibles	Dépenses immatérielles : conseil, expertise, communication, ingénierie Immatérielles - Investissements portés par les acteurs publics et privés en lien avec le déploiement du PAT investissements visant à faciliter le rapprochement producteurs/consommateurs, l'installation de nouvelles activités liées à la création d'un S.A.T, l'approvisionnement de la restauration collective, la mutualisation d'outils de stockage, livraison, conditionnement, préparation, l'aménagement et la mise à disposition de foncier par les collectivités (ferme-relais ...) y compris études de faisabilité amont. - Investissements liés à la restauration collective, dont les investissements dédiés au stockage et à la transformation de produits locaux.

Financements mobilisables	Etat : Plan de Relance (mesure 13B PAT via la DRAAF Normandie). Déposé le 15/10/21 Contrat régional																									
Calendrier/projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026) : actions prévues sur 2022 et 2023. Les actions postérieures à 2023 ne sont pas encore identifiées mais se rattacheront au plan d'action du PAT Perche</p> <p>Projets déjà pré-identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du PAT 255 932€ au total sur 2 ans de 2022 à fin 2023 - Les actions postérieures à 2023 ne sont pas encore identifiées mais se rattacheront au plan d'action du PAT Perche : <p>http://www.parc-naturel-perche.fr/actualites/participez-a-l-elaboration-du-projet-alimentaire-de-territoire-du-perche https://fr.calameo.com/read/0024904743041b89ab7b2?page=1</p> <p>Projets déjà soutenus en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantine de Beaumont-les-autels (23 000 €) - Restaurant scolaire de Chassant (9 000 €) <p>2023-2026 :</p> <p>Jardin bio des Porettes (jardin/maraichage, Nogent-le-Rotrou) dans le cadre de l'aménagement d'un écoquartier</p> <p>Plusieurs projets de restauration collective/cantines « pilotes » liés au Projet alimentaire territorial dont Extension de la cantine scolaire (2022, Margon/Arcisses 250 000 €), Extension de la cantine de l'école maternelle (2022, Senonches), Cantines (La Loupe)</p> <p>Plusieurs projets de transformation/vente à la ferme, conversion/installation bio... Boutiques de produits locaux (dont La Loupe)</p>																									
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <table border="1" data-bbox="469 1093 1390 1939"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat</td> <td>Mercuriale des légumes bio du Perche</td> <td>Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>1 ou 2 légumes installés</td> <td>Légumiers, magasins et restauration scolaire</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Outil numérique facilitant la commercialisation</td> <td>Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Etude préalable sur les volumes et les besoins en découpe et transformation de viande</td> <td>Eleveurs en circuits courts</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Agenda des événements et animations sur l'alimentation / santé</td> <td>Habitants du territoire</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Document « consommer local dans le Perche » et carte interactive « Frais et local » du Perche</td> <td>Habitants et visiteurs du territoire</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Réseau d'accueil et 3 sessions d'accueil</td> <td>Porteurs de projets</td> </tr> </tbody> </table>		Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Résultat	Mercuriale des légumes bio du Perche	Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire	Résultat	1 ou 2 légumes installés	Légumiers, magasins et restauration scolaire	Résultat	Outil numérique facilitant la commercialisation	Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire	Résultat	Etude préalable sur les volumes et les besoins en découpe et transformation de viande	Eleveurs en circuits courts	Résultat	Agenda des événements et animations sur l'alimentation / santé	Habitants du territoire	Résultat	Document « consommer local dans le Perche » et carte interactive « Frais et local » du Perche	Habitants et visiteurs du territoire	Résultat	Réseau d'accueil et 3 sessions d'accueil	Porteurs de projets
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																								
Résultat	Mercuriale des légumes bio du Perche	Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire																								
Résultat	1 ou 2 légumes installés	Légumiers, magasins et restauration scolaire																								
Résultat	Outil numérique facilitant la commercialisation	Maraichers et légumes, magasins et restauration scolaire																								
Résultat	Etude préalable sur les volumes et les besoins en découpe et transformation de viande	Eleveurs en circuits courts																								
Résultat	Agenda des événements et animations sur l'alimentation / santé	Habitants du territoire																								
Résultat	Document « consommer local dans le Perche » et carte interactive « Frais et local » du Perche	Habitants et visiteurs du territoire																								
Résultat	Réseau d'accueil et 3 sessions d'accueil	Porteurs de projets																								
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<p style="text-align: center;">Programme Alimentaire Territorial</p> 																									



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.08 : **Appuyer la revitalisation et le rôle moteur du Pôle de Centralité et des Pôles secondaires (Petites Villes de Demain – dispositif local bourg centre)**

Maître d'ouvrage type : Communes de Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Vidame, Senonches, La Loupe, Thiron-Gardais, Authon-du-Perche, PETR du Perche (animations spécifiques)

Description de l'action :

Comme bon nombre de territoires ruraux, le Perche a été confronté à la dévitalisation de ses centres-villes, laissant des commerces et des logements vacants. L'investissement en centre-ville/bourg est un atout fort en termes d'attractivité et doit s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux nouvelles tendances de consommation. C'est un pilier essentiel de la revitalisation des centres-villes/bourgs et un vecteur capital pour le maintien et l'installation d'habitants en centre-ville.

La volonté du territoire, dans le prolongement des dispositifs Action Cœur de ville (ACV à Nogent-le-Rotrou) et Petites villes de demain (5 PVD labellisées 4 dispositifs local bourg centre) est de redynamiser ces espaces de centralité dans le cadre des périmètres et programmes d'actions définis ou à définir (Opération de Revitalisation Territoriale ORT) pour :

- 1) Conforter le dynamisme économique, notamment touristique et commercial des villes
- 2) Développer le cadre et la qualité de vie en centre-ville voire en périphérie pour les collectivités concernées par la politique de la ville
- 3) Valoriser le patrimoine et l'action culturelle

Impacts en matière de transition écologique :

- Maintien et création d'emploi
- Développement du lien social
- Remobilisation des espaces vacants et limitation de la consommation d'espaces
- Optimisation des déplacements et développement des mobilités douces

Typologie de projets/éligibilité ?	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces publics situés au sein des ORT - Requalification d'espaces économiques et commerciaux (investissement, animation, communication) - Développement des équipements de services à la personne (enfance, familles, santé, mobilités ...) - Requalification de logements (offre résidentielle de qualité) - Valorisation du patrimoine bâti historique et naturel (investissement, animation, communication, biodiversité et prise en compte de la nature en ville)
Dépenses éligibles	<p>Animation (AMO urbanisme durable, chef de projets PVD, manager de commerce, animations spécifiques)</p> <p>Investissements dans le cadre d'opération de requalification (bâtiments existants, espaces vacants...) y compris opérations en partenariat public/privé</p>
Financements mobilisables	<p>État (ACV, PVD...)</p> <p>DETR</p> <p>DSIL</p>

	Plan de relance Contrat régional Département : bourgs centres, FDI, dispositifs dédiés		
Calendrier Projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Projets déjà financés en 2021 :</p> <p>Requalification de la Place de la Tour (Authon-du-Perche, 273 974 €) Etude de revitalisation du Centre-bourg (La Ferté-Vidame, 48 137 €) Création d'un jardin d'enfants sur le site de la Charmille (Nogent-le-Rotrou, 413 478 €) Restructuration de la place St Pol (Nogent-le-Rotrou, 1 977 900 €) Aménagement des espaces publics du centre-bourg TC2 (Senonches, 930 172 €) Démolition du rez-de-chaussée des anciennes halle en vue de leur requalification (Senonches, 230 000 €)</p> <p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la place de la mairie T1 (Authon-du-Perche, 600 000 €) - Restructuration de l'îlot Jean Moulin - Acquisitions (Authon-du-Perche, 300 000 €) - Restructuration de la rue Giroust (Nogent-le-Rotrou, 505 984 €, NB dotation 2020 recentrée sur la rue gouverneur)) - Aménagement de la ruelle des Lavandières (Nogent-le-Rotrou, 498 000 €) - Aménagement de la rue du château (Senonches, 665 000 €) <p>2023-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eco-quartier des Porettes et projets contribuant à la mise en œuvre de la politique de la ville QPV des Gauchetières... hors ORT (Nogent-le-Rotrou) 		
Partenaires	Etat/DDT/ANCT Région Département Banque des Territoires ADEME Action Logement		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre d'ORT signées	4
	Réalisation	Nombre de projets accompagnés / an	10
	Résultats	Nombre de commerces installés / an	10
	Résultats	Nombre de logements réhabilités / an	15
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire			



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.09 : **Promouvoir des aménagements d'espaces publics de qualité dans les communes rurales**

Maître d'ouvrage type : Communes (investissement), PETR (animation)

Description de l'action

Le retraitement des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie des espaces centraux à des fins fonctionnelles, esthétiques et patrimoniales est une action déterminante de la politique d'attractivité du territoire. Les espaces publics constituent des lieux fonctionnels qui répondent à des pratiques sociales favorisant le « vivre ensemble ». Lieux de vie, ils sont supports de rencontres, de détente, d'animations ou de découverte du patrimoine. Ce sont également des lieux de rassemblement pour des événements, des manifestations publiques.

Une programmation de projets prioritaires pourra être proposée dans le cadre de la convention annuelle de financement. Une attention particulière sera portée au traitement des communes « Portes » du Perche.

Impacts en matière de transition écologique :

- Développement du lien social
- Remobilisation des espaces vacants et limitation de la consommation d'espaces
- Prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement d'espaces publics
- Optimisation des déplacements et développement des mobilités douces

Typologie de projets/éligibilité ?

Les projets confortant notamment les usages suivants seront prioritairement pris en compte :


- Les espaces publics favorisant le lien social : espaces de centralité aménagés en espaces de rencontres, de détente ou de jeux, les jardins publics des espaces centraux.
- Les espaces valorisant l'animation commerciale : places de marchés, placettes, halles ouvertes, terrasses...
- Les espaces contribuant à la valorisation du patrimoine : abords de monuments ou sites enregistrant une fréquentation touristique significative, les périmètres des secteurs sauvegardés,

Les projets d'assainissement collectifs ou semi-collectifs à l'échelle d'un bourg ou d'un îlot, nécessitant la réfection des voiries et espaces publics, pourront également être étudiés, notamment lorsqu'il s'agira de lever des obstacles aux conditions d'installation dans les villages et/ou de résoudre des situations de vacances de longue durée.

Dépenses éligibles

Les dépenses suivantes pourront par exemple être prises en compte (non exhaustif) :

- Traitement des surfaces, en excluant le recours à des matériaux « postiches ».
- Traitement végétal des surfaces

	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements (mobilier urbain, stationnements vélo, sanitaires publics intégrés à un projet global...) - Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public - Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public - Création d'un réseau d'assainissement collectif ou semi-collectif (sous réserve que l'absence d'assainissement soit identifiée comme une cause significative de la vacance de longue durée des biens immobiliers du bourg) - Honoraires (maîtres d'œuvres, coordonnateur sécurité) 		
Financements mobilisables	DETR DSIL CRST Département : bourgs centres, FDI, dispositifs dédiés		
Calendrier Projets identifiés	Sur la durée du CRTE (2021-2026) Déjà financés en 2021 : Enfouissement des réseaux rue principale (Les Etilleux, 80 600 €) Aménagements piétons et paysagers (La Gaudaine, 47 120 €) Projets pré-identifiés : (à compléter) Aménagements d'espaces publics (Digny, chiffrage en cours) 2022 Requalification de la friche AXERREAL (Souancé-au-Perche)		
Partenaires	Etat (DDT) Communautés de communes Conseil départemental PNR Perche CAUE		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre de collectivités conseillées / an	15
	Résultat	Nombre d'opérations d'aménagement d'espaces publics réalisées / an	10
	Réalisation	Classement par typologie (animation commerciale/espaces de convivialité ou de rencontres/valorisation du patrimoine)	A définir
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire			



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.10 : **Poursuivre et renforcer la rénovation énergétique des bâtiments publics**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes (investissement), PETR (animation)

Contexte :

L'action s'inscrit dans le cadre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités réalisent des travaux de rénovation sur leur patrimoine bâti. Celles-ci souhaitent poursuivre et renforcer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Le Pôle Territorial et ENERGIE Eure-et-Loir accompagnent les collectivités sur ces sujets.

Description :


Il s'agit notamment de :

- **Diagnostiquer les bâtiments et prioriser les besoins d'intervention** (réalisation de Bilans Energétiques Globaux, d'études thermiques ou de pré-faisabilité)
- **Préparer un programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique**, en vue de sa réalisation, et mobiliser les partenaires et les aides existantes : quand cela est possible, favoriser le recours à des matériaux biosourcés et la chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique)
- **Analyser et suivre les consommations** des bâtiments (appui sur les CEP)
- **Sensibiliser l'ensemble des publics à la sobriété énergétique** via les animations proposées par ENERGIE Eure-et-Loir à destination des élus, des personnels, des jeunes et du grand public

Objectifs :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES du parc bâti
- Développer la chaleur renouvelable et l'usage des matériaux biosourcés
- Réduire et maîtriser les dépenses d'énergie
- Améliorer le confort des bâtiments
- Participer à l'exemplarité des collectivités
- Conseiller et accompagner techniquement et financièrement les collectivités
- Informer et sensibiliser l'ensemble des publics aux économies d'énergie

Typologie de projets/éligibilité ?	Rénovation/extension de bâtiments existants publics ou parapublics (équipements sportifs, culturels, scolaires, logements, commerces, etc.).
Coût prévisionnel	- Etude/AMO/MOE et investissement (travaux de rénovation énergétique des bâtiments) quand cela est possible, favoriser le recours à des matériaux biosourcés et la chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique) <u>Fonctionnement :</u> - Adhésion au service de CEP pour une commune : 0,70 cts / an / habitants sur 5 ans (sur la base du volontariat) - Dépenses de communication éventuelles (accueil d'animations, visites, retour d'expérience) en cas de projets démonstrateurs
Financements mobilisables	- Région (CRST : Plan Isolation) - ENERGIE Eure-et-Loir (dans le cadre de l'adhésion au service CEP)

	<ul style="list-style-type: none"> - Certificats d'Economie d'Energie (via convention PETR) - Etat (DSIL, DETR, plan de relance) - Europe (FEDER : appel à projets bâtiment démonstrateur) le cas échéant <p><u>Apport non financier</u> : accompagnement par le PETR et les partenaires, déplacements sur le territoire</p>		
Calendrier Projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Projets déjà financés en 2021 :</p> <p>Installation d'une VMC double flux à l'école de Margon (Arcisses, 18 863 €)</p> <p>Rénovation énergétique du groupe scolaire (Authon-du-Perche, 370 500 €)</p> <p>Isolation de la salle polyvalente (Frazé, 79 175 €)</p> <p>Réhabilitation de la salle polyvalente (Haponvilliers, 361 697 €)</p> <p>Rénovation thermique du bâtiment école-mairie (Saintigny-Frétigny, 107 820 €)</p> <p>2023-2026</p> <p>Rénovation énergétique /réhabilitation du presbytère en salle de convivialité (2022, Miermaigne)</p> <p>Rénovation salle des fêtes (Miermaigne)</p> <p>Rénovation et mise aux normes énergétiques et thermiques de la mairie de Saint Denis d'Authou (2022, Saintigny)</p> <p>Rénovation Gymnase Robert. Huwart (Nogent-le-Rotrou)</p> <p>Rénovation de logements (2022, Souancé-au-Perche)</p> <p>Changement de menuiseries sur le bâtiment du SICTOM (Déchetterie Nogent-le-Rotrou, SCITOM)</p>		
Partenaires	<p>ENERGIE Eure-et-Loir via le Service de Conseil en Energie Partagé (CEP), à destination des Communautés de Communes et des communes adhérentes au service de CEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de bilan énergétique du patrimoine de la collectivité - conseil technique / aide à la décision - financements selon règlement du syndicat - animations (actions de sensibilisation envers les différents publics) <p><i>Les communes du PETR bénéficient d'un tarif d'adhésion préférentiel dans le cadre d'un partenariat entre le Pôle Territorial du Perche, ENERGIE Eure-et-Loir et les 3 Communautés de Communes qui composent le PETR.</i></p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Réalisation	Nombre de Bilans Énergétiques Globaux réalisés	A définir
	Réalisation	Nombre de bâtiments publics rénovés	A définir
	Résultat	Economies d'énergie réalisées	A définir
	Résultat	Emissions de GES évitées	A définir
Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	A définir	
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire			

Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.11 : **Etudier et mettre en œuvre les dispositifs de rénovation des logements existants**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, (investissement), PETR (animation le cas échéant)

Contexte :

L'action s'inscrit dans le cadre de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH).

Sur le territoire, il existe un enjeu fort de réhabilitation des logements existants mis en exergue dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Pour y répondre, des dispositifs peuvent être mobilisés à différents niveaux et intervenir comme des leviers de la réhabilitation du parc de logements anciens. En complément, des mesures incitatives peuvent aussi être déployées.

Description :


L'action vise à :

- **étudier la faisabilité puis mettre en place, le cas échéant, des opérations programmées en faveur de l'amélioration de l'habitat privé** (type PIG, OPAH) et/ou des dispositifs spécifiques en faveur de la rénovation énergétique des logements. Cela concerne notamment la mise en œuvre de l'OPAH-RU de la CC du Perche et l'étude de dispositifs coordonnés à l'échelle des CC ou du PETR.
- **promouvoir les leviers de réhabilitation** permis par les ORT, les programmes « Petites Villes de Demain » et « Action Coeur de Ville » en articulation avec le dispositif fiscal Denormandie. opérations façades, VIR ou DIIF
- **encourager la mise en place d'aides locales** adossées à ces dispositifs (ex : « opération façade » à Nogent-le-Rotrou).
- **informer, conseiller et accompagner les ménages dans leur parcours de rénovation** en lien avec les dispositifs ou les aides existantes (guichet unique et permanences-conseils de l'ANAH/Espace Conseil FAIRE).

Objectifs :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES du parc bâti
- Améliorer l'attractivité des centres-bourgs/villes et lutter contre la vacance
- Amplifier la dynamique de la rénovation (sensibilisation, animation ...)
- Faciliter la mobilisation des aides et lutter contre la précarité énergétique

Typologie de projets/éligibilité ?	Etudes et programmes type OPAH, OPAH-RU, PIG (ou autres) en lien avec « Petites Villes de Demain » et « Action Coeur de Ville »
Coût prévisionnel	Etude/AMO et investissement à définir selon les projets identifiés dans le CRTE. OPAH CC du Perche : 625 000 € HT sur 5 ans. <u>Fonctionnement :</u> - Coordination, suivi-animation : en interne et/ou appel à des prestataires
Financements mobilisables	<u>Financements à étudier :</u> - Etat - ANAH - Banque des territoires - Europe (FEDER) le cas échéant

	<ul style="list-style-type: none"> - programme SARE (via Espace Conseil FAIRE) - Communautés de Communes - Contrat régional <p><u>Apport non financier</u> : accompagnement par les partenaires</p>															
Calendrier	<p>Action en cours :</p> <p>Mise en œuvre de l'OPAH-RU de la CDC du Perche : début 2021.</p> <p>Autres dispositifs : réflexion en cours (calendrier précis à définir notamment dans le cadre du déploiement de « petites villes de demain »)</p>															
Partenaires	<p><u>Partenariats potentiels</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ANAH - Action Logement - Espace Conseil FAIRE - ABF - Région - etc. 															
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Dispositifs étudiés et mis en place</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de permanences conseils réalisées</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets de rénovation réalisés</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Economies d'énergie réalisées</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Dispositifs étudiés et mis en place	A définir	Réalisation	Nombre de permanences conseils réalisées	A définir	Réalisation	Nombre de projets de rénovation réalisés	A définir	Résultat	Economies d'énergie réalisées	A définir
Type d'indicateur	Indicateur	Cible														
Réalisation	Dispositifs étudiés et mis en place	A définir														
Réalisation	Nombre de permanences conseils réalisées	A définir														
Réalisation	Nombre de projets de rénovation réalisés	A définir														
Résultat	Economies d'énergie réalisées	A définir														
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	 <p>ORT</p>															



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.12: **Développer la mobilité rurale**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes (investissement), communes, PETR (animation)

Contexte

Le Perche est un territoire rural maillé de quelques pôles de centralité et secondaires vers lesquels transitent la plupart des trajets quotidiens (travail, écoles...) et occasionnels (santé, courses, services administratifs...). L'accès aux activités et services est ainsi plus difficile pour la population non véhiculée ou située dans les bourgs sans service et en campagne. La mobilité des jeunes et des personnes âgées est un véritable défi auquel les Communautés de Communes se sont récemment intéressées dans le cadre de la réflexion sur la prise de compétence issue de la loi LOM.

En termes de desserte ferroviaire, le territoire dispose de deux gares (Nogent-le-Rotrou et La Loupe) parmi les mieux fréquentées de la Région. Le Projet de territoire vise à renforcer davantage le cadencement et la régularité des trajets tout en accentuant l'intermodalité autour des gares. Les gares manquent encore de services pour pratiquer facilement cette intermodalité (connexion avec des transports alternatifs organisés, parcs à vélo, location de vélos...) alors qu'habitants et touristes pourraient avantageusement utiliser ces services.

Enfin, les circulations douces (liaisons piétonnes et cyclables au sein des villes et villages et entre bourgs) sont encore trop peu développées (à souligner tout de même, les premiers aménagements dans le cadre de Cœur de ville et opérations bourgs-centres).

Une étude « mobilité », portée par le Pôle territorial, a conduit à une réflexion et à un plan d'actions par Communauté de Communes. Par ailleurs le Plan Climat Air Energie Territorial, également porté par le Pôle territorial, a intégré les transports pour répondre aux enjeux nationaux de développement de moyens de déplacement moins polluants et de réduction des déplacements individuels.

Développer et optimiser l'offre de transports en commun existante, est une manière efficace de répondre aux besoins de mobilité sur le territoire ainsi qu'aux enjeux air-énergie-climat, en captant davantage d'usagers et en réduisant l'utilité de la voiture individuelle.

Pour cela les élus souhaitent :

- Développer les offres de transports alternatifs à la voiture individuelle en encourageant le développement du covoiturage et les transports à la demande très ciblé (sur des trajets faisant suite à des expérimentations réussies)
- Favoriser les motorisations alternatives en renforçant les actions en faveur de développement de la mobilité électrique et en explorant d'autres vecteurs énergétiques : véhicules hybrides, à hydrogène ou au GNV.
- Développer la mobilité douce et promouvoir le recours aux modes actifs de déplacement dans les usages quotidiens, culturels et touristiques.
- Informer les habitants des possibilités de transport mises en place par les collectivités et les associations par une communication adaptée aux différents publics (numérique entre autres).

Objectifs

- Renforcer le transport collectif.
- Favoriser les systèmes de covoiturage, de transport à la demande.
- Encourager les plans de déplacement d'entreprises.

<ul style="list-style-type: none"> - Développer les modes de transport doux par des aménagements et une sécurité renforcée (dont bandes cyclables, signalétique et installations associées aux aménagements) - Mettre en place des expérimentations répondant au plus près aux besoins des différentes populations. - Densifier le maillage du territoire en bornes de recharge électrique. 																			
Typologie de projets/éligibilité	<p>Typologie de projets/éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargissement de l'utilisation des transports collectifs, notamment pour des navettes hors transport scolaire, navettes communales/intercommunales, TAD - Optimisation de l'utilisation des transports individuels pour l'autopartage, le covoiturage... - Implantation de bornes de recharge électrique et de places de stationnement dans des lieux stratégiques. - Explorer les nouvelles possibilités énergétiques pour les véhicules : hybrides, à hydrogène ou GNV, notamment pour des flottes intercommunales/communales. - Aménagements sécurisés pour une pratique accrue des modes actifs de déplacement (vélo, marche...). <p>Éligibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux axes du PCAET et/ou des programmes d'actions mobilité des Communautés de Communes. 																		
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 véhicules 9 places : 30 à 35 000 € - Aménagements pour la pratique du vélo (voies sécurisées, garages à vélos sécurisés...) - Implantation de panneaux pour les points d'arrêt de covoiturage (100 €/point) 																		
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CEE - ADEME - Leader Perche numérique - Etat (DSIL, DETR, plan de relance) - Dispositifs régionaux (Contrat régional, Mobilité rurale) 																		
Calendrier Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des actions : 2022/2026 - Achèvement des plans d'actions des Communautés de Communes : 1^{er} semestre 2022 - Projets issus du schéma directeur des mobilités actives (Nogent-le-Rotrou) - Extension Piste cyclable (St Eliph- La Loupe) - Piste cyclable (Champrond-en-Perchet – Nogent-le-Rotrou) 																		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés de Communes du Perche - DDT - ADEME - Associations de mobilité (Perche Mobilités...) - Conseil régional Centre-Val de Loire 																		
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb de nouveaux circuits réguliers de transport mis en place.</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb d'aménagements sécurisés pour la pratique du vélo réalisés.</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb de points d'arrêt covoiturage implantés.</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nb de plans de déplacements entreprises mis en place.</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nb de véhicules « propres » financés.</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nb de nouveaux circuits réguliers de transport mis en place.	10	Réalisation	Nb d'aménagements sécurisés pour la pratique du vélo réalisés.	10	Réalisation	Nb de points d'arrêt covoiturage implantés.	20	Résultat	Nb de plans de déplacements entreprises mis en place.	4	Résultat	Nb de véhicules « propres » financés.	10
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																	
Réalisation	Nb de nouveaux circuits réguliers de transport mis en place.	10																	
Réalisation	Nb d'aménagements sécurisés pour la pratique du vélo réalisés.	10																	
Réalisation	Nb de points d'arrêt covoiturage implantés.	20																	
Résultat	Nb de plans de déplacements entreprises mis en place.	4																	
Résultat	Nb de véhicules « propres » financés.	10																	



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.13 : **Accompagner et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques exemplaires et à l'adaptation au changement climatique**

Maître d'ouvrage type : Entreprises agricoles, collectivités,

Descriptif de l'action

Dans la continuité de la Trame Verte et Bleue, de l'évaluation environnementale du SCOT et du Plan Climat Territorial, les agriculteurs sont également encouragés à améliorer leurs pratiques pour aller dans le sens de la préservation des milieux (Bocage et prairies, zones humides...). Outre le fait d'être un marqueur fort de l'identité du Perche, l'arbre a été identifié par les élus du PNR (notamment dans le cadre du PAT) et du Pôle Territorial du Perche comme un élément fort pour atténuer le changement climatique et préparer l'adaptation des systèmes agricoles. Haies, agroforesterie, bosquets ... participent à la création de microclimats favorables aux animaux, aux cultures et aux hommes et permettent le stockage de carbone. Ainsi, une attention particulière sera portée à « l'arbre » grande cause percheronne durant toute la durée du CRTE.

Typologie de projets/éligibilité ?
(Selon crédits mobilisables, Etat ?)

- Animation et Plantation de haies
- Plantation en agroforesterie
- Création, extension de vergers

Dépenses éligibles

- ingénierie
- travaux de plantation et matériel (plants, protection et paillage)

Financements mobilisables

Etat Plan de Relance programme plantons des haies
Contrat régional

Calendrier/projets identifiés

Sur la durée du CRTE (2021-2026)
Des projets identifiés pour 2021 et 2022, d'autres à venir et à identifier jusqu'en 2026

Projets déjà pré-identifiés :

- Plantations de haies dans l'Eure-et-Loir (Animation) : 12 482 €, les travaux étant programmés par les agriculteurs en direct.
- ...

Indicateurs d'évaluation proposés

Sur la durée du CRTE (2021-2026)

Type d'indicateur	Indicateur	Cible
Résultat	Km de haie plantés (8km dans le 61 et 3km dans le 28 en 2022)	Nbre d'agriculteurs à définir



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.14 : **Poursuivre la mise en œuvre des actions de prévention des déchets et d'économie circulaire**

Maître d'ouvrage type : SICTOM de Nogent-le-Rotrou et SIRTOM de Courville/La loupe/Senonches/La Ferté-Vidame

Contexte :

Les 2 syndicats de gestion et de traitement des déchets du territoire, le SICTOM et le SIRTOM, mettent en œuvre des Contrats d'Objectifs « Déchets Économie Circulaire » (CODEC) en lien avec l'ADEME. Par ailleurs, des solutions se développent en matière d'économie circulaire (services de réparation, filières de recyclage etc.). Il y a donc un enjeu à informer et orienter les acteurs du territoire vers ces solutions et faire connaître les initiatives locales. L'action s'inscrit dans le cadre de la LTECV et de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Description :

L'action vise à **poursuivre la mise en œuvre des programmes portés par les syndicats**, tels que les CODEC ou d'autres programmes à venir (référentiel économie circulaire).


Il est aussi envisagé de **renforcer la promotion des solutions existantes en faveur de la prévention, du recyclage et de la valorisation des déchets**, notamment :

- **Faire connaître** auprès de tous les publics les services de réemploi/réparation/recyclage (déchets du bâtiment, électroménager, informatique etc.), d'approvisionnement durable ou d'autres solutions de prévention et de valorisation en s'appuyant sur les outils existants et les acteurs locaux.
- **Sensibiliser les publics** à la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage (consommation responsable, réemploi / réparation, recyclage)
- **Conseiller les entreprises, les collectivités et les établissements publics** dans la recherche de solution d'approvisionnement durable, de prévention et de recyclage ; et les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet.

Objectifs :

- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES et les polluants atmosphériques liés au secteur des déchets ainsi que les pollutions
- Réduire la production de déchets et augmenter leur valorisation
- Encourager et accompagner les projets d'économie circulaire sur le territoire
- Maîtriser les dépenses des collectivités liées au traitement des déchets

Typologie de projets/éligibilité ?	Investissements et actions structurantes en lien avec la prévention des déchets et le développement de l'économie circulaire (ex : rénovation de déchetterie, développement de nouvelles filières de recyclage etc.)
Dépenses éligibles	<p><u>Etude/MOE et investissement (travaux) concernant les projets pressentis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la déchetterie de Nogent-le-Rotrou pour créer de nouvelles filières de tri <p>Coût à définir</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la déchetterie de Saint-Eliph pour créer un Végétri : 700 000 € + achat du terrain <p><u>Fonctionnement / dépenses de communication pour les actions de prévention :</u> A définir selon les actions/projets identifiés dans le CRTE</p>		
Financements mobilisables	<p><u>Action de prévention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Dispositifs régionaux <p><u>Projets pressentis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la déchetterie de Nogent-le-Rotrou Financements à étudier - Extension de la déchetterie de Saint-Eliph <p><u>Apport non financier :</u> mobilisation des partenaires</p>		
Calendrier Projets pressentis	<p><u>Action en cours :</u> Les CODEC courent sur la période 2018-2020 pour le SICTOM et 2019-2021 pour le SIRTOM. Dans la continuité du CODEC, le SICTOM poursuit ses actions avec la mise en œuvre du « référentiel économie circulaire » de l'ADEME.</p> <p><u>Projets pressentis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la déchetterie de Nogent-le-Rotrou Eté 2021 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre Fin 2021 + 2022 : travaux - Extension de la déchetterie de Saint-Eliph Moyen terme (2023-2024) 		
Partenaires	<p><u>Partenaires probables selon les actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PETR - Communautés de Communes - Communes - CMA - CCI - Associations (ex : Ressourceries) - PNR du Perche (Projet Alimentaire Territorial) - 		
Indicateurs d'évaluation proposés	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Résultat	Nombre d'acteurs et/ou structures conseillés ou accompagnés	A définir
	Résultat	Nombre d'actions d'information et de sensibilisation réalisées	A définir
	Résultat	Nombre de projets d'économie circulaire et impacts générés	A définir
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire			



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.15 : **Faire de l'éco-responsabilité un facteur d'innovation et d'amélioration de la compétitivité des entreprises (notamment industrielles)**

Maître d'ouvrage type : entreprises notamment industrielles (investissement), PETR (animation), Communautés de communes (investissements potentiels et co-animation)

Contexte :

Le secteur industriel est concerné par les enjeux de la protection du Climat et de la qualité de l'air. L'éco-responsabilité est un moyen d'innover et d'améliorer la compétitivité de l'entreprise, tout en réduisant son impact environnemental, en lui permettant notamment d'optimiser son recours à des matières premières et à des énergies fossiles. Cela représente une source d'économie et de stratégie vertueuse encore peu connue localement et un facteur d'innovation à soutenir.

L'action s'inscrit également dans le cadre de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ainsi que les dispositions sur l'économie circulaire dans la Loi EGALIM.

Plusieurs acteurs sont en mesure d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'économie circulaire, dont la CMA via les dispositifs qu'elle propose (diagnostic « économie circulaire », diagnostic flux, Eco-Défi) ainsi que la CCI au titre de ses démarches en faveur de l'écologie industrielle et territoriale et via l'outil ACTIF. Par ailleurs, dans le cadre des CODEC, le SICTOM et le SIRTOM interviennent aussi auprès des entreprises (mise en place de la redevance spéciale, sensibilisation, etc.). Les communautés de communes et le PETR, au contact des entreprises, peuvent les orienter vers les acteurs et les dispositifs adaptés.

Description :

En matière d'éco-responsabilité :

Cette fiche action a vocation à **développer l'information et les bonnes pratiques auprès des entreprises** en vue de **développer les projets à valeur d'exemple** dans les domaines suivants :

- Informer et accompagner les entreprises sur les dispositifs de soutien aux **économies** en matière de ressources, notamment énergétiques (ex : CEE)
- Développer le recours aux **énergies renouvelables**, lorsque cela est possible de façon collaborative (chaleur fatale, réseau de froid, photovoltaïque, etc.)
- Encourager l'**écologie industrielle territoriale** et l'économie circulaire par une détection des mutualisations possibles selon les stades de cycle des produits et une organisation inter-entreprises (ex : recyclage - valorisation de déchets)
- Faciliter la **mobilité des salariés** en mettant l'accent sur les transports propres et/ou organisés de façon collective (co-voiturage, intermodalité ...)
- Informer les entreprises sur des actions simples et efficaces en faveur de la **biodiversité** (relation entreprises industrielles et PNR du Perche)

En matière d'accompagnement à l'économie circulaire (notamment pour les entreprises du petit tertiaire privé)





L'action vise à **développer de manière ciblée auprès d'entreprises** souhaitant engager des projets d'économie circulaire **les démarches suivantes** :

- **Inform**er les entreprises sur la réglementation en vigueur
- **Mobiliser** les ressources existantes (ex : diagnostics personnalisés)
- **Préconiser** des pistes d'amélioration (proposer des plans d'actions)
- **Accompagner techniquement et financièrement** la mise en œuvre des projets (ex : aide au montage de dossiers de demande d'aides)
- **Valoriser les engagements environnementaux** des entreprises (ex : obtention de labels, marque « Valeur Parc » en lien avec le PNR du Perche, etc.)
- **Sensibiliser à l'économie circulaire** (ex : petit déjeuner d'information, etc.)

Objectifs :

- Améliorer la compétitivité des entreprises par le soutien aux investissements en faveur des économies d'énergie et l'économie circulaire
- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de GES, les polluants atmosphériques ainsi que les pollutions et favoriser l'autonomie et l'adaptation des activités économiques
- Réduire la production de déchets et augmenter leur valorisation
- Encourager et accompagner les projets d'économie circulaire sur le territoire
- Maîtriser les dépenses des entreprises liées au traitement des déchets
- Donner une image vertueuse et attractive des entreprises industrielles

Typologie de projets/éligibilité ?	Projets en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - les économie de ressources (eau, efficacité énergétique etc.) - les énergies renouvelables - l'écologie industrielle territoriale / l'économie circulaire - la mobilité des salariés - la biodiversité au sein de l'entreprise
Coût prévisionnel	Etude/AMO/MOE et investissement (travaux) à définir selon les démarches ou projets identifiés dans le CRTE. Gratuité des études de gisements CEE via convention PETR <u>Fonctionnement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - coordination et lien avec Territoire d'industrie : en interne (PETR) - dépenses d'animation potentielles ou appel à un prestataire pour le lancement d'une démarche spécifique (ex : EIT, enquête mobilité etc.)
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CEE - ADEME - Région - Etat - appels à projets <u>Apport non financier :</u> accompagnement par le PETR et mobilisation des partenaires.
Calendrier	<u>Eco-responsabilité :</u> action en cours Depuis 2019 pour la valorisation des CEE et l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables. <u>Accompagnement à l'économie circulaire :</u> moyen terme Mise en œuvre à partir de 2021 pour les hébergeurs et les restaurateurs dans le cadre du fond tourisme durable (via la Région/CCI régionale) Conseil aux entreprises : en continu Calendrier précis à définir selon les projets identifiés sur la durée du CRTE
Partenaires	<u>Partenaires probables selon la typologie de projets :</u>

	<ul style="list-style-type: none"> - Club d'entreprises - Services de l'Etat - Région - ADEME - SICTOM/SIRTOM - CCI - CMA - PNR du Perche - associations (ex : économie circulaire, mobilité) - syndicats d'hôtellerie - communes 																		
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Type d'indicateur</th> <th style="width: 45%;">Indicateur</th> <th style="width: 30%;">Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre d'entreprises accompagnées et/ou de diagnostics réalisés</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de démarches éco-responsables / d'économie circulaire lancées par les entreprises</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Emission de GES évités si quantifiable</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Economies d'énergie réalisées</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (le cas échéant)</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Résultat	Nombre d'entreprises accompagnées et/ou de diagnostics réalisés	A définir	Réalisation	Nombre de démarches éco-responsables / d'économie circulaire lancées par les entreprises	A définir	Résultat	Emission de GES évités si quantifiable	A définir	Résultat	Economies d'énergie réalisées	A définir	Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (le cas échéant)	A définir
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																	
Résultat	Nombre d'entreprises accompagnées et/ou de diagnostics réalisés	A définir																	
Réalisation	Nombre de démarches éco-responsables / d'économie circulaire lancées par les entreprises	A définir																	
Résultat	Emission de GES évités si quantifiable	A définir																	
Résultat	Economies d'énergie réalisées	A définir																	
Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (le cas échéant)	A définir																	
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Plan Climat Perche d'Eure et Loir</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TERRITOIRES D'INDUSTRIE</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center; margin-right: 20px;">  <p>CODECs</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE</p> </div> </div>																		



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.16 : **Promouvoir et développer les énergies renouvelables (Photovoltaïques, bois déchiquetés, méthanisation...)**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes, établissements publics/privés, entreprises, collectifs citoyens (investissement), PETR (animation)

Contexte :

Cette action s'inscrit dans le cadre des objectifs établis à l'échelle européenne, nationale (Loi Energie-Climat, LTECV) et dans le SRADDET en matière de consommation d'énergies couverte par la production d'énergies renouvelables. Plusieurs projets d'énergies renouvelables sont en cours ou à l'étude sur le territoire, notamment :

- des installations photovoltaïques (centrale à Nogent-le-Rotrou, hangars agricoles, etc.)
- des chaudières à bois déchiqueté, publics ou privés et combinant pour certains la création d'un réseau de chaleur collectif (ex : équipements publics, bâtiments agricoles etc.)
- des projets de méthanisation à la ferme. Des opportunités peuvent aussi exister dans l'industrie agro-alimentaire.

Descriptif :

En matière de photovoltaïque :

L'action vise le développement des projets à l'initiative de collectivités, d'établissements publics, d'entreprises ou de collectifs citoyens, notamment :

- les **projets à dimension collective ou territoriale** (équipements publics, site de production d'électricité, quartiers d'habitations, etc.).
- les **projets concernant des activités économiques, industrielles ou agricoles** (centres commerciaux, hangars agricoles, industries etc.).

Il est recommandé d'installer les panneaux en priorité sur des toitures, sur des terrains en friche ou sur des installations spécifiques types ombrières de parking.

Une attention particulière doit être portée à la localisation des projets et la disposition des modules de manière à **optimiser le rendement énergétique** mais également **minimiser l'impact écologique** (écoulement de l'eau, diffusion de la lumière, circulation de l'air etc.) et **favoriser l'intégration paysagère des projets**.

Le **financement participatif** des projets collectifs ou territoriaux est encouragé afin que la population locale puisse adhérer et contribuer à leurs réalisations.

Quand cela est possible, l'autoconsommation est également encouragée.

En matière de méthanisation :

Il s'agit de développer des projets en étudiant conjointement les possibilités :

- de **création ou de raccordement à des réseaux de chaleur ou de gaz** pour alimenter, selon le type de production envisagé (cogénération, injection de biogaz), des collectivités ou des entreprises (ex : hébergeurs touristiques).
- de **valorisation des déchets organiques** traités par les collectivités (ex : restauration scolaire, STEP) ou celles d'entreprises agricoles ou industrielles.

Ces démarches territoriales peuvent aussi être étudiées en lien avec les exploitants d'unités de **méthanisation existantes** sur le territoire ou à proximité.

L'action vise, en parallèle, à **accompagner les porteurs de projets** identifiés et à les mettre en relation avec les partenaires techniques et financiers. Des études de gisement pourront être réalisées pour **dimensionner au mieux les projets** afin de garantir l'approvisionnement en évitant le recours trop important aux CIVE.

La méthanisation pourrait également permettre de **proposer des unités GNV**.

En matière de bois-énergie :

L'action vise à **poursuivre le développement des projets de chaufferies bois, publics ou privés**, en s'appuyant sur l'**accompagnement technique et financier** des partenaires. Des études préalables pourront être sollicitées afin de confirmer l'intérêt économique et technique de la mise en place des installations.

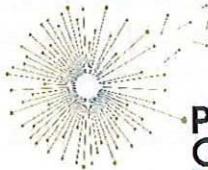

Il s'agit d'apporter une solution alternative à l'utilisation des énergies fossiles pour remplacer des modes de chauffage énergivore (chaudières fuel notamment) ou dans le cadre de la création de nouveaux systèmes de chauffage.

Il pourra être étudié, en lien avec des SCIC, l'ONF ou des exploitants forestiers privés, la possibilité d'alimenter les chaudières avec du **bois déchiqueté provenant de l'entretien des forêts ou des haies locales** pour favoriser les circuits-courts et la **gestion durable de la ressource** (ex : recours au Label « Haie »).

Objectifs :

- Développer les énergies renouvelables et leurs usages pour contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
- Réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre
- Développer les réseaux de chaleur ou de gaz
- Diversifier l'activité des agriculteurs et conforter les emplois locaux
- Soutenir le développement de la filière bois-énergie locale
- Réduire et maîtriser les dépenses liées au chauffage
- Donner une image vertueuse et attractive du territoire en matière de performance énergétique et encourager les initiatives locales

Typologie de projets/éligibilité ?	Les énergies renouvelables identifiées comme prioritaires dans le PCAET notamment photovoltaïques, bois déchiquetés, méthanisation mais aussi géothermie, solaire thermique, chaleur fatale (le cas échéant)
Coût prévisionnel	Etude/AMO/MOE et investissement (travaux) à définir selon les projets identifiés dans le CRTE. <u>Fonctionnement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses de communication éventuelles (accueil d'animations, visites, retour d'expérience) en cas de projets démonstrateurs
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME (études de faisabilité, fond chaleur) - Etat (DSIL/DETR) - Région Centre-Val de Loire et/ou Europe (FEDER) (bois-énergie/géothermie) - ENERGIE Eure-et-Loir (projet public chaleur renouvelable) - Certificats d'Economie d'Energie - SEM ENER Centre-Val de Loire (gros projets ENR) - Val de Loire Solaire (petits projets photovoltaïque) - Financement participatif <p><u>Apport non financier :</u> accompagnement par le PETR et les partenaires, déplacements sur le territoire</p>
Calendrier et projets potentiels	Développement des toitures solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics (CC du Perche) Aménagement du parc Photovoltaïque de l'Aunay (2022, CC du Perche) Plusieurs projets d'ombrières solaires (publics et privés)...

Partenaires	<u>Partenaires probables selon la typologie de projets :</u> <ul style="list-style-type: none"> - ENERGIE Eure-et-Loir - Arbocentre (bois-énergie) - PNR du Perche - SICTOM / SIRTOM (méthanisation) - ENEDIS (photovoltaïque, méthanisation) - GRDF (biogaz) - GRT Gaz (biogaz) - Chambre d'agriculture (méthanisation) - SEM ENR CVDL - Habitants (financements/projets participatifs) 																							
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Type d'indicateur</th> <th style="width: 45%;">Indicateur</th> <th style="width: 30%;">Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets réalisés ou en cours</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Puissance installée</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Production annuelle (électricité, biogaz, chaleur)</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Surface de panneaux posés (photovoltaïque)</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>GES évités</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Economie d'énergie et financière</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>			Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre de projets réalisés ou en cours	A définir	Résultat	Puissance installée	A définir	Résultat	Production annuelle (électricité, biogaz, chaleur)	A définir	Résultat	Surface de panneaux posés (photovoltaïque)	A définir	Résultat	GES évités	A définir	Résultat	Economie d'énergie et financière	A définir
Type d'indicateur	Indicateur	Cible																						
Réalisation	Nombre de projets réalisés ou en cours	A définir																						
Résultat	Puissance installée	A définir																						
Résultat	Production annuelle (électricité, biogaz, chaleur)	A définir																						
Résultat	Surface de panneaux posés (photovoltaïque)	A définir																						
Résultat	GES évités	A définir																						
Résultat	Economie d'énergie et financière	A définir																						
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Plan Climat <small>Perche d'Eure et Loir</small></p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Charte forestière de territoire</p>  <p><small>Parc naturel régional du Perche</small></p> </div> </div>																							



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.17 : **Poursuivre la restauration de la Trame Verte, Bleue et noire**

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes, associations concernées statutairement, entreprises dont exploitations agricoles, Parc Naturel Régional du Perche

Descriptif de l'action

Le Perche est reconnu pour ses paysages et au-delà son patrimoine naturel. En plus de rendre agréable le cadre de vie, ceux-ci sont des supports de différentes activités économiques et un réservoir essentiel de biodiversité. La Trame Verte et Bleue réalisée avec le Parc Naturel Régional du Perche a permis de déterminer ces réservoirs et l'ensemble des corridors écologiques. Ceux-ci rendent un grand nombre de services écosystémiques, des plus basiques aux plus complexes (dépollution des eaux, réserve de ressources naturelles, production d'oxygène...). Ils permettent à la faune et à la flore de se nourrir, de se déplacer, se reproduire et à faire face aux changements climatiques en leur offrant un réseau d'abris. Sur l'ensemble du territoire et a fortiori du PNR, il convient de prendre en compte la présence de réservoirs identifiés (Natura 2000, ZNIEFF) et de zones ne bénéficiant pas forcément de périmètre de protection ou d'inventaire, mais dont l'importance peut s'en approcher (bocage/bois/forêts, mares, zones humides...).

En coordination avec le Parc Naturel Régional du Perche, le projet de territoire met ainsi en avant des objectifs réalisables et vertueux notamment pour augmenter la résilience des écosystèmes face au changement climatique et conserver/améliorer la fonctionnalité de ces écosystèmes, à défaut d'en protéger la biodiversité actuelle. Cela passe par deux plusieurs modes d'actions :

- mieux comprendre le fonctionnement de certains écosystèmes complexes (tourbières, etc)
- restaurer les milieux naturels dégradés,
- améliorer / changer les pratiques de gestion humaines dont il convient de réduire l'impact environnemental.



Typologie de projets/éligibilité ?
(Selon crédits mobilisables, Etat ?)

Travaux visant la restauration de milieux / la fonctionnalité de milieux naturels, par exemple :

- Plantation de haies (chez les particuliers, pour ne pas être redondant avec la fiche « agriculteurs »)
- Restauration de mares
- Restauration de zones humides

Opérations visant à améliorer la résilience des écosystèmes par l'adaptation des pratiques, par exemple :

- tous projets visant à développer une gestion durable des forêts (sensibilisation à la préservation des sols, développement des labels, des documents de gestion durable..)
- tous projets visant à améliorer la gestion durable des haies : développement du label Haies, du label Végétal local
- tous projets visant à minimiser l'impact de l'éclairage sur le fonctionnement des écosystèmes (sensibilisation des élus/des industriels, ..)

	<p>Etudes et expérimentations visant à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du fonctionnement hydro d'une tourbière / ZH, avant d'envisager des travaux de restauration - étude / recherche sur le choix d'essences potentiellement plus adaptées au changement climatique (haies, forêt, plantes d'ornement) - étude / recherche sur l'influence des itinéraires sylvicoles sur l'adaptation des essences - étude de l'impact de la pollution lumineuse sur le comportement d'espèces 									
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - travaux - prestations intellectuelles (bureau d'études) - dépenses de communication / sensibilisation / formation des acteurs - ingénierie 									
Financements mobilisables	<p>Selon AAP Etat ou Région Selon le contexte, aides du département (dispositif dédié : biodiversité) et/ou agence de l'eau</p>									
Calendrier/projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Certaines actions identifiées ici sont mises en œuvre par le Parc du Perche côté Normandie (AAP régionaux) et mériteraient d'être étendues au côté eurélien (actions de la Charte forestière de territoire : celles liées de manière générale à l'arbre).</p> <p>Projets déjà pré-identifiés (en cours d'identification) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - ... 									
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de restauration de mares</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre d'études réalisées</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre de restauration de mares	A définir	Réalisation	Nombre d'études réalisées	A définir
Type d'indicateur	Indicateur	Cible								
Réalisation	Nombre de restauration de mares	A définir								
Réalisation	Nombre d'études réalisées	A définir								
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">  <div style="text-align: center;"> <p>Trame verte, bleue et noire</p> </div>  </div>									



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 2 : **Maintenir la qualité du cadre de vie, support d'une activité humaine résiliente**

Action n° 2.18 : Gérer la ressource en eau et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau (biodiversité et ressource en eau)

Maître d'ouvrage type : collectivités et structures compétentes sur le volet GEMAPI, fédération et associations de pêche, associations en écologie, structures porteuses d'un SAGE

Descriptif de l'action

Le Perche est marqué par une présence de l'eau très prégnante :

- eaux vives : le Perche est en tête de bassin versant et présente un réseau dense de chevelus
- eaux diffuses sous forme de zones humides en fond de vallée et à flanc de colline
- eaux stagnantes : mares et étangs sont des milieux identitaires et abritent une biodiversité remarquable
- eaux souterraines moins visibles (aquifères).

Cette abondance s'explique par une combinaison de facteurs :

- le climat, de type océanique, est marqué par l'influence des flux maritimes de l'Ouest et des précipitations importantes, notamment au nord du territoire ;
- une alternance de couches géologiques perméables et imperméables qui induit l'existence de nappes aquifères importantes.
- un relief de collines qui arrêtent les pluies.



Cette ressource et tous les rôles écosystémiques qu'elle rend (biodiversité, eau potable, utilisation agricole et industrielle, loisirs, etc) sont amenés à subir des pressions importantes liées au changement climatique, tant sur la quantité d'eau (diminution du débit des rivières en été, crues importantes l'hiver, diminution des aquifères) que sur la qualité de l'eau (dégradation liée à l'élévation de la température de l'eau entraînant un dysfonctionnement des écosystèmes aquatiques) ; l'augmentation des précipitations intenses qui mènera à davantage de ruissellement, d'érosion et de turbidité dans les eaux de surfaces et souterraines avec des polluants associés ; des sécheresses et des de périodes d'étiage plus sévères en lien avec la diminution des précipitations (notamment l'été) qui conduiront à une diminution des volumes d'eau dans les rivières et à une diminution de la dilution et ainsi à une surconcentration de certains éléments chimiques pouvant occasionner des pollutions ponctuelles).

Face à ces prévisions, il apparaît de première importance de travailler la qualité, la préservation, et la gestion concertée de cette ressource.

Typologie de projets/éligibilité ?
(Selon crédits mobilisables, Etat ?)


Plusieurs types d'actions sont envisagés :

- préservation et amélioration de la qualité de l'eau (adduction d'eau)
- sensibilisation de tous sur les différents rôles écosystémiques (biodiversité, stockage carbone, eau potable...) et sur les conflits d'usage potentiels
- travaux de restauration de milieux (humides et aquatiques) et de leurs fonctionnalités
- études/recherches sur la ressource : modalités pour gérer les « trop d'eau » (inondations de bourgs, ruissellements des sols de qualité...), pour retenir l'eau sur le territoire (solutions fondées sur la nature)

Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - travaux - prestations intellectuelles (bureau d'études) - dépenses de communication / sensibilisation / formation des acteurs - ingénierie 														
Financements mobilisables	Etat DETR/DSIL Le cas échéant, agences de l'eau, conseil départemental 28 (dispositif dédié : biodiversité)... Dispositif régionaux...														
Calendrier/projets identifiés	Sur la durée du CRTE (2021-2026) Projets déjà financés en 2021 : Réfection du réservoir de Coudreceau (Arcisses, 88 223 €) Renforcement du réseau d'eau potable sur la commune d'Arcisses (SIE Berthe, 129 854 €) Réhabilitation du château d'eau et de la bâche de production (140 126 €) Réfection du château d'eau de Saint Maurice Saint Germain (52 456 €) Rénovation des réseaux d'eau potable, du château d'eau et sécurisation du forage (Combres, 25 609 €) Etanchéité et mise en sécurité du château d'eau (Corvées-les-Yys, 31 779 €) Renforcement d'une canalisation d'eau potable (Meaucé, 19 298 €) Renforcement du réseau d'eau potable rue des tilleuls et extension entre Gardais et la STEP (Thiron-Gardais, 100 045 €) Projets à venir (en cours d'identification) : - - ...														
Partenaires	Agences de l'Eau DREAL/DDT Structures compétences GEMAPI Conseil Départemental SAGEs PNR														
Indicateurs d'évaluation proposés	Sur la durée du CRTE (2021-2026) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets d'amélioration du réseau d'eau potable</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre de projets de restauration des milieux aquatiques et humides</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre d'actions de sensibilisation sur la ressource en eau</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>			Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre de projets d'amélioration du réseau d'eau potable	A définir	Réalisation	Nombre de projets de restauration des milieux aquatiques et humides	A définir	Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation sur la ressource en eau	A définir
Type d'indicateur	Indicateur	Cible													
Réalisation	Nombre de projets d'amélioration du réseau d'eau potable	A définir													
Réalisation	Nombre de projets de restauration des milieux aquatiques et humides	A définir													
Réalisation	Nombre d'actions de sensibilisation sur la ressource en eau	A définir													
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	  <p>Trame verte, bleue et noire</p>														

Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 3 : Aménager le territoire dans un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles secondaires / communes rurales)	
Action n° 3.19 : Aménager et développer l'offre de soins	
Maître d'ouvrage type : GIP Pro Santé (recrutement de professionnels de santé par le GIP), Communautés de communes, communes, (investissement), PETR (coordination)	
Description de l'action Le départ en retraite de professionnels de santé et leur non-remplacement, non seulement en Eure-et-Loir mais également dans l'aire d'influence ornaise, évince une partie de la population de l'accès aux soins. Cette situation peut entraîner de graves conséquences en matière de traitement ou de prévention des pathologies. Les communautés de communes et quelques pôles communaux secondaires, en relai, ont considérablement contribué à améliorer les capacités d'accueil collectif des professionnels et des patients (notamment 4 maisons de santé pluridisciplinaires et un pôle d'ophtalmologie ...). L'hôpital de Nogent-le-Rotrou a développé son offre de soins et d'accueil des patients (progression considérable de la chirurgie ambulatoire, rénovation des urgences, développement du plateau technique dont l'acquisition d'un scanner, création d'une unité de dialyse, intégration du centre de péri-natalité sur le site de la rue de l'Europe etc...). Fort du maillage du territoire en maisons et pôles de santé d'une part, et de la nouvelle organisation des hôpitaux locaux d'autre part, il est proposé de concentrer la mobilisation des crédits sur les démarches d'animation et de promotion en santé (CPTS Communautés Territoriales de Professionnels de Santé), voire sur des équipements médicaux complémentaires, de façon ciblée et en cohérence avec les pôles existants (extensions des MSP, cabinets satellites, Centre médical de santé/GIP ProSanté Régional).	
Typologie de projets/éligibilité ?	<ul style="list-style-type: none"> - de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) - de centres de santé (exercice salarié) - de structures fonctionnant en réseau avec une MSP (satellite ou maison de santé dans le cadre d'un Pôle de Santé Pluridisciplinaire) - au cas par cas, de structures d'exercice regroupé atypiques mais répondant aux objectifs énoncés.
Dépenses éligibles	<p>Selon le cahier des charges du CPER sur les structures médicales d'exercice regroupé, les dépenses éligibles peuvent concerner des travaux de construction ou de réhabilitation, le mobilier de base des parties communes, des acquisitions foncières et immobilières, voire l'aménagement des abords directs.</p> <p>Est exclue, l'acquisition de matériel professionnel, sauf celui lié directement à la télémédecine.</p> <p>Hors CPER, les projets de cabinets médicaux et paramédicaux seront examinés au cas par cas, s'il est avéré que l'intégration dans un pôle de santé pluridisciplinaire, pour un fonctionnement sous forme de satellite d'une MSP, n'est pas envisageable.</p>
Financements mobilisables	CPER, CRST/GIE Pro santé régional Département dispositif bourgs centres / fdi
Calendrier/projets identifiés	Sur la durée du CRTE (2021-2026)

	Projets déjà pré-identifiés : - Création d'un Pôle de santé/Centre commercial des Gauchetières (Nogent-le-Rotrou, 968 500 €) 2022 - Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (CC Forêts du Perche) - Cabinet médical satellite (Thiron-Gardais) 2023 - Cabinet médical satellite (La Ferté-Vidame) - Cabinet médical (Îlot Jean Moulin, Authon-du-Perche) ...									
Indicateurs d'évaluation proposés	Sur la durée du CRTE (2021-2026) <table border="1" data-bbox="485 479 1407 757"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat</td> <td>Nombre de nouveaux professionnels installés, par profession de santé</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Résultat</td> <td>Evolution de la densité médicale sur le bassin de patientèle</td> <td>1 (entre 3 et 5)</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Résultat	Nombre de nouveaux professionnels installés, par profession de santé	7	Résultat	Evolution de la densité médicale sur le bassin de patientèle	1 (entre 3 et 5)
Type d'indicateur	Indicateur	Cible								
Résultat	Nombre de nouveaux professionnels installés, par profession de santé	7								
Résultat	Evolution de la densité médicale sur le bassin de patientèle	1 (entre 3 et 5)								
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire										



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 3 : Aménager le territoire dans un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles secondaires / communes rurales)

Action n° 3.20: Maintenir une qualité de service aux familles nécessaires à la vie locale (accueil enfance, jeunesse, loisirs, accompagnement des personnes âgées ...)

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes, associations concernées statutairement, établissements de santé et socio-médicaux

Descriptif de l'action

Vecteurs « clé » de la cohésion sociale et de l'attractivité des territoires, les équipements d'accueil et d'enseignement feront l'objet d'une attention particulière en permettant aux familles d'accéder aux services de base.

En ce qui concerne les locaux scolaires, la priorité sera dirigée vers la réhabilitation des bâtiments anciens et l'adaptation des locaux de restauration scolaire à l'alimentation de qualité (cf. PAT). Les extensions et la création de locaux scolaires feront l'objet d'une analyse des besoins menée à l'échelle du regroupement scolaire et de la communauté de communes.

En ce qui concerne la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, des efforts conséquents ayant été effectués ces dernières années, il s'agira de compléter le maillage de l'offre d'accueil et d'accompagner les projets d'amélioration, réhabilitation/extension des sites existants.

Enfin, en raison du vieillissement de la population, les projets visant à améliorer le bien-être des seniors pourront être étudiés.

Impacts en matière de Transition écologique et énergétique :

- Faciliter l'égalité d'accès à l'emploi des parents (femme, homme)
- Contribuer au lien social
- Offrir aux parents le choix entre différents modes de garde quelle que soit la situation géographique (ville ou zone rurale)
- Répondre aux besoins de familles ayant des contraintes spécifiques (situation de travail précaire, parents ayant des horaires de travail atypiques, parents d'enfants présentant un handicap, familles monoparentales, accompagnement d'un ou de parents âgés ...)
- Contribution locale à l'amélioration du climat par la réduction de la production de CO²
- Amélioration de l'alimentation et soutien aux circuits courts

Typologie de projets/éligibilité ? (Attention selon cadre d'éligibilité avenant annuel ex : DETR et DSIL)

- écoles maternelles et primaires
- restaurants scolaires inscrits dans une démarche de progrès en matière d'alimentation (circuits courts, bio, filières locales ...)
- crèches, maisons d'assistantes maternelles, ALSH, garderies périscolaires
- espaces de convivialités intergénérationnels et d'accueil pour les personnes âgées

Dépenses éligibles

- construction, mise aux normes, sécurisation, rénovation et gros œuvre dans les écoles (maternelle et primaire)
- construction et rénovation de restaurant scolaire
- construction, rénovation, mise aux normes, sécurisation, rénovation et gros œuvre

Financements mobilisables	DETR, DSIL, Contrat régional (selon les modalités des cadres d'intervention) Département dispositif bourgs centres / fdi		
Calendrier/projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Déjà financés en 2021 :</p> <p>Installation de jeux à l'école maternelle (Digny, 20 851 €)</p> <p>Aménagement d'une aire de jeux pour enfants (Saint Jean-Pierre-Fixte, 21 423 €)</p> <p>...</p> <p>Projets déjà pré-identifiés (en cours d'identification) :</p> <p>- Réhabilitation/extension du pôle scolaire de Vaupillon</p> <p>- ...</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés	Sur la durée du CRTE (2021-2026)		
	Type d'indicateur	Indicateur	Cible
	Résultat	Nombre de places maintenues, créées	A définir
	Résultat	Nombre de producteurs locaux / restaurant scolaire	A définir



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 3 : Aménager le territoire dans un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles secondaires / Communes rurales)

Action n° 3.21 : Développer les lieux d'accès à la culture

Maître d'ouvrage type : Communautés de Communes, communes, (investissement), PETR (animation)

Contexte

Le développement de la culture en milieu rural est dépendant d'une part de la présence d'infrastructures d'accueil et d'autre part de l'animation « humaine » des sites.

Les lieux de culture, réalisés grâce aux récents investissements des collectivités, mériteraient d'être soutenus dans leurs efforts de développement et d'animation.

Par ailleurs, si le Perche est très souvent reconnu pour son dynamisme associatif, bien des associations, notamment culturelles, reposant sur la persévérance de bénévoles sont fragilisées, mettant en péril le maintien de la pluralité culturelle.

Certains lieux culturels du Perche sont vieillissants et mériteraient une rénovation en profondeur des conditions d'accueil et des matériels/supports de diffusion.

Les outils de médiation ont une durée de vie très réduite et doivent être régulièrement renouvelés pour répondre aux attentes des usagers, notamment des jeunes.

Le développement de la culture et des loisirs participent ainsi à la revitalisation des centres-bourgs et à l'attractivité du territoire.

Description

Un véritable maillage du territoire pourrait être organisé dans le Perche entre les espaces de culture des pôles principaux et secondaires qui doivent être soutenus (musées, salles de spectacles, médiathèques...), fonctionner avec un personnel pérenne, et les salles communales, voire privées (salles de réception...) au sein des villages.

L'investissement ponctuel en infrastructures et supports matériels doit être accompagné d'un « investissement » pluriannuel en fonctionnement et animation/médiation.


Objectifs

- Innover en matière de création et de rénovation des lieux de diffusion culturelle.
- Prévoir et financer les besoins de fonctionnement pluriannuel (3/5 ans) des lieux d'accueil culturel (musées, médiathèques, salles de spectacle, musées...) : animateurs, organisation d'expositions, déplacement des animations...
- Pouvoir renouveler/adapter régulièrement les supports de médiation culturelle pour rester attractif.

Typologie de projets/éligibilité ?

Typologie de projets

- Rénovation/Modernisation des lieux de culture.
- Programmation itinérante/utilisation des usages numériques en matière de diffusion et d'animation culturelle
- Création et actualisation des supports de médiation culturelle dans les lieux existants.
- Création de supports de médiation mobiles.
- Création et aménagement de lieux d'accueil de la culture dans des bâtiments traditionnels.

	Eligibilité - Prévoir un budget pluriannuel d'animation et fonctionnement pour la délocalisation vers les villages.														
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'investissement des supports, matériels et outils de diffusion de la culture en milieu rural. - Dépenses d'aménagement de lieux d'accueil dans des bâtiments communaux et sites privés de qualité architecturale reconnue. - Financement de poste (animateur culturel en lien avec un animateur du patrimoine, voire un poste unique) ? 														
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - CRST - Etat (DRAC, DSIL, DETR, plan de relance) - Europe (Leader Perche numérique...) 														
Calendrier/projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026) Déjà financés en 2021 :</p> <p>Travaux de réhabilitation et de rénovation du cinéma l'ambiance (Communauté de communes des Forêts du Perche, 463 300 €) Création d'espaces ludiques et culturels au Château (La Loupe, 664 374 €) Implantation d'une Micro-folie au Château (La Loupe, 47 604 €)</p> <p>2022 :</p> <p>Extension bibliothèque/médiathèque (2022, La Loupe)</p> <p>2023-2026 :</p> <p>Travaux d'extension du cinéma l'ambiance (Communauté de communes des Forêts du Perche)</p>														
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional du Perche - Services départementaux de la culture- - DRAC - Département : FDI / bourg centre - Musées, médiathèques, salles de spectacles, etc... locaux 														
Indicateurs d'évaluation proposés	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Type d'indicateur</th> <th style="width: 45%;">Indicateur</th> <th style="width: 30%;">Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb de services culturels délocalisés, itinérants.</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb de supports de médiation culturels actualisés.</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nb de bâtiments traditionnels rénovés pour l'accueil de créations culturelles.</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>			Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nb de services culturels délocalisés, itinérants.	A définir	Réalisation	Nb de supports de médiation culturels actualisés.	A définir	Réalisation	Nb de bâtiments traditionnels rénovés pour l'accueil de créations culturelles.	A définir
	Type d'indicateur	Indicateur	Cible												
	Réalisation	Nb de services culturels délocalisés, itinérants.	A définir												
	Réalisation	Nb de supports de médiation culturels actualisés.	A définir												
Réalisation	Nb de bâtiments traditionnels rénovés pour l'accueil de créations culturelles.	A définir													
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	PACT Région Centre Val de Loire 														



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 3 : Aménager le territoire dans un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles secondaires / communes rurales)	
Action n° 3.22 : Optimiser les équipements sportifs et de loisirs récréatifs de proximité	
Maître d'ouvrage type : Communautés de communes, communes, associations concernées statutairement	
<p>Descriptif de l'action</p> <p>Le territoire foisonne d'associations et d'activités sportives contribuant au bien-être et à la santé des percherons ainsi qu'à l'apprentissage de la compétition, des règles de vie commune et du vivre-ensemble, dès le plus jeune âge.</p> <p>De nombreux équipements ont été soutenus, notamment de façon mutualisés (approche multisports des équipements). Les élus du Perche souhaitent doter le territoire d'une offre d'activités et de disciplines variées. Un effort particulier sera apporté à la rénovation des équipements (réhabilitation/requalification/extension) au sein des pôles principaux et secondaires du Perche pour en faciliter la réalisation et l'accès au plus grand nombre. Le développement d'activités innovantes de loisirs sera également recherché en lien avec la politique de destination touristique dans le cadre d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire.</p>	
Typologie de projets/éligibilité ? (Attention selon cadre d'éligibilité avenant annuel ex : DETR et DSIL)	<ul style="list-style-type: none"> - équipements sportifs en fonction des types d'équipements - équipements de loisirs actifs : patinoires, aires de loisirs, city-stades, skate-park, activités de nature...
Dépenses éligibles	Création, démolition/reconstruction, réhabilitation
Financements mobilisables	Fonds ANS, DETR, DSIL, CRST
Calendrier/projets identifiés	<p><u>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</u></p> <p>Déjà financés en 2021 :</p> <p>Aménagement d'un Skate-park dans le parc du Galoup (La Loupe, 180 000 €, NB : seulement 29 000 € obtenus en DETR)</p> <p>Création d'un city stade et d'un skate-park (Saintigny, 140 097 €) ...</p> <p>Projets déjà pré-identifiés (en cours d'identification) :</p> <p>Reconversion de la piscine, installation de mobilier, jeux pour enfants, structure gonflable, waterball (Senonches)</p> <p>Aire de fitness intergénérationnelle de 10 modules, city park (Senonches)</p> <p>Réaménagement d'équipements sportifs et de loisirs (Thiron-Gardais)</p> <p>Aménagement d'un skate-park (La Loupe)</p> <p>Création d'un gymnase (CC Terres de Perche)</p> <p>- ...</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Sur la durée du CRTE (2021-2026)

Type d'indicateur	Indicateur	Cible
Résultat	Nombre de clubs ou d'associations sportives accueillies	A définir
Résultat	Nombre d'utilisateur des équipements	A définir



Plan d'actions CRTE Perche d'Eure-et-Loir

Orientation stratégique n° 3 : Aménager le territoire dans un esprit d'équilibre et de cohésion sociale (déclinaison Pôle de centralité / Pôles secondaires / communes rurales)

Action n° 3.23 : Favoriser l'inclusion numérique

Maître d'ouvrage type : Communautés de communes (investissement), Communes (investissement et animation), Espaces France Services (animation), PETR (animation)

Description de l'action :

Les premières expériences menées sur le Perche ont mis en évidence la fracture numérique présente sur notre territoire, tant chez les particuliers qu'au sein des entreprises. Cette fracture s'est accentuée avec les mesures sanitaires et l'accélération de la dématérialisation des démarches administratives.

En complément de la stratégie de développement des usages numériques et collaboratifs mise en place grâce au programme LEADER, le territoire envisage un panel d'actions visant à faciliter l'accès au numérique et la formation aux usages numériques, aussi bien pour les particuliers que pour les entrepreneurs de tous âges.

Objectifs :

- ❖ Initier les acteurs et les habitants aux méthodes collaboratives et faciliter l'appropriation des usages numériques (dans tous les domaines et à tous âges)
- ❖ Permettre l'accès de tous aux outils numériques en recréant du lien social
- ❖ Accompagner les acteurs économiques dans le développement de leurs activités grâce au numérique
- ❖ Développer les activités intergénérationnelles pour générer de la convivialité, du lien social et ainsi faciliter l'appropriation des usages numériques par tous

Typologie de projets/éligibilité ?




- Accompagnement à la transition numérique des entreprises
- Ateliers de formations numériques des particuliers
- Accompagnement des particuliers dans leurs démarches dématérialisées
- Equipement numérique des lieux d'accompagnement sociaux (ex : Espaces France Service, mission locale)
- Equipement numérique des Ecoles

Coût prévisionnel

- les dépenses sur facture (matériels et prestations),
- les frais de personnels dédiés à l'action
- Frais de communication : élaboration, impression et diffusion de documents, relations presse (prestations d'attachés de presse, accueils de journalistes/bloggers), supports de communication y compris matériel de communication figurant en section d'investissement.

Financements mobilisables

- Programme LEADER Perche 2.8
- Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire : FEDER, action 14 (NetOCentre)
- Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire : FEDER, action 15 (e-administration)
- Banque des territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/a612-cofinancer-une-solution-numerique-commerce-co/>)
- Banque des territoires : PIA

	<p>Banque des territoires (https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/4839-etre-accompagne-et-finance-dans-des-projets-d/)</p> <p>- ANCT (https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/32ff-recruter-et-accueillir-des-conseillers-numeri/)</p> <p>- Fondation AFNIC (https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/c2bd-creer-ateliers-de-mediation-numerique/)</p>												
Calendrier Projets identifiés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <p>Projets déjà pré-identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Pass Numérique (PETR Perche lauréat/ société du numérique) - Equipement des Espaces France Services de La Loupe et Authon du Perche - Equipement numérique des écoles de Nogent le Rotrou 												
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Sur la durée du CRTE (2021-2026)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'indicateur</th> <th>Indicateur</th> <th>Cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation</td> <td>Nombre d'ateliers réalisés/an</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>Nombre de chèquiers Pass Numérique utilisés/an</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Résultats</td> <td>Nombre d'entreprises accompagnées/an</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'indicateur	Indicateur	Cible	Réalisation	Nombre d'ateliers réalisés/an	20	Résultats	Nombre de chèquiers Pass Numérique utilisés/an	400	Résultats	Nombre d'entreprises accompagnées/an	10
Type d'indicateur	Indicateur	Cible											
Réalisation	Nombre d'ateliers réalisés/an	20											
Résultats	Nombre de chèquiers Pass Numérique utilisés/an	400											
Résultats	Nombre d'entreprises accompagnées/an	10											
Lien avec les dispositifs, plans ou programmes du territoire	<p>Programme LEADER Perche / Société du Numérique</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>  <p>GIP RECIA</p>												

ANNEXE 2.1

Liste de Projets

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Perche

Liste de projets publics imminents et à venir

Fiche action 1.1 : Développer le parcours d'installation des entreprises :

Requalification d'une friche industrielle Zone de la Messesselle pour la création d'activités économiques (2022),
Aménagements de la Zone industrielle de Luigny (CC du Perche)
Requalification de friches et extension de Zone d'activité à Authon-du-Perche (CC Perche)
Extension de la zone d'activité des Mourgloires (2022, CC Forêts du Perche)
Extension de zone d'activité à La Loupe (2022) et création de bâtiments relais à Thiron-Gardais (CC Terres de Perche)

Fiche action 1.3 : Favoriser la communication sur les métiers ainsi qu'une offre de formation adaptée et de proximité :

Campus des métiers industriels à Nogent-le-Rotrou (MO à déterminer)
Actions de valorisation et formations aux métiers industriels (Entente intercommunale du Val d'Huisne/Territoire d'industrie)

Fiche Action 1.4 : Soutenir l'activité commerciale et artisanale

Plusieurs projets de reprises de locaux commerciaux par les collectivités
Développement d'une plateforme Marketplace (2022 5 Petites Villes de Demain avec la Banque des Territoires)

Fiche action 1.5a Encourager la structuration d'un réseau de Tiers-lieux et d'une communauté de télétravailleurs/co-workers :

Campus connecté (toute formation à distance) (2022, Comité de Bassin d'emploi/CC Perche)
Tiers-lieux (Authon-du-Perche, Thiron-Gardais, La Loupe, Senonches ...)

Fiche Action n° 1.6 : Valoriser les atouts touristiques du Perche en s'appuyant sur un tourisme de nature préservée et un patrimoine bâti réhabilité :

Requalification de l'Hôtel-Dieu
Parcours numériques historiques (Authon-du-Perche, CC Forêts du Perche)
Aménagement du Château T2 (La Loupe)
Plusieurs projets communaux de bâtiments classés ou de petits patrimoines en lien avec la politique touristique.

Fiche Action n° 1.7 : Favoriser une agriculture alimentaire et une alimentation de proximité :

Jardin bio des Porettes (jardin/maraichage, Nogent-le-Rotrou) dans le cadre d'un aménagement de quartier résidentiel
Plusieurs projets de restauration collective/cantines « pilotes » liés au Projet alimentaire territorial dont **Extension de la cantine scolaire** (2022, Margon/Arcisses), **Extension de la cantine de l'école maternelle** (2022, Senonches), Cantines (La Loupe)
Plusieurs projets de transformation/vente à la ferme, conversion/installation en bio...
Boutiques de produits locaux (dont La Loupe)

Fiche Action n° 2.08 : Appuyer la revitalisation et le rôle moteur du Pôle de Centralité et des Pôles secondaires (Petites Villes de Demain) :

Aménagement de la place de la mairie T1 (2022, Authon-du-Perche, 600 000 €), **Restructuration de l'îlot Jean Moulin - Acquisitions** (2022, Authon-du-Perche, 300 000 €), **Restructuration de la rue Giroust** (2022, Nogent-le-Rotrou, 505 984 €), **Aménagement de la ruelle des Lavandières** (2022, Nogent-le-Rotrou, 498 000 €), **Aménagement de la rue du château** (2022, Senonches, 665 000 €)

Plusieurs opérations de réhabilitation de friches et d'espaces vacants en cours de définition (acquisition/réhabilitation) dans le cadre des programmes Cœur de ville et Petites Villes de Demain.

Fiche Action 2.09 : Promouvoir des aménagements d'espaces publics de qualité dans les communes rurales

Plusieurs projets d'aménagement d'espaces publics en cours de définition
Requalification de la friche AXEREAL (Souancé-au-Perche)
Aménagement du bourg (2022, Digny)

Fiche Action 2.10 : Poursuivre et renforcer la rénovation énergétique des bâtiments publics :

Rénovation énergétique /réhabilitation du presbytère en salle de convivialité (2022, Miermaigne)

Rénovation salle des fêtes (Miermaigne)

Rénovation et mise aux normes énergétiques et thermiques de la mairie de Saint Denis d'Authou (2022, Saintigny)

Rénovation Gymnase Robert. Huwart (Nogent-le-Rotrou)

Rénovation de logements (2022, Souancé-au-Perche)

Changement de menuiseries sur le bâtiment du SICTOM (Déchetterie Nogent-le-Rotrou, SCITOM)

Fiche Action 2.12: Développer la mobilité rurale :

Extension de la piste cyclable Saint Eliph/La Loupe (Saint Eliph)

Création d'une piste cyclable Champrond-en-Perchet/Nogent-le-Rotrou (Champrond-en-Perchet)

T.A.D (CC Forêts du Perche, CC Terres de Perche)

Investissements dans le cadre du déploiement du Schéma directeur des modes actifs (Nogent-le-Rotrou) et du plan de mobilité rural (dont mobilier urbain et équipements pour la pratique du vélo, Senonches, La Loupe ...)

Fiche Action 2.13 : Accompagner et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques exemplaires et à l'adaptation au changement climatique

Programme de plantation de haies (2022, Parc Naturel Régional du Perche)

Fiche Action 2.16 : Promouvoir et développer les énergies renouvelables (Photovoltaïques, bois déchiquetés, méthanisation...) :

Développement des toitures solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics (CC du Perche)

Aménagement du parc Photovoltaïque de l'Aunay (2022, CC du Perche)

Plusieurs projets d'ombrières solaires (publics et privés)

Fiche Action 3.19 : Assurer une veille sur l'offre de soins et accompagner l'installation de professionnels de santé

Création d'un centre de santé au centre commercial des Gauchetières (2022, Nogent-le-Rotrou)

Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (CC Forêts du Perche), création de cabinets médicaux satellites de maisons de santé (Thiron-Gardais, La Ferté-Vidame...)

Fiche Action 3.20: Maintenir une qualité de service aux familles nécessaires à la vie locale (accueil enfance, jeunesse, loisirs, espaces de convivialités intergénérationnels ...) :

Plusieurs projets de réhabilitation de pôles scolaires

Plusieurs projets de salles de convivialités intergénérationnelles

Fiche Action 3.21 : Développer les lieux d'accès à la culture

Travaux d'extension du cinéma l'ambiance (Communauté de communes des Forêts du Perche)

Extension bibliothèque/médiathèque (2022, La Loupe)

Fiche Action 3.22 : Optimiser les équipements sportifs et de loisirs récréatifs de proximité

Reconversion de la piscine, installation de mobilier, jeux pour enfants, structure gonflable, waterball (Senonches)

Aire de fitness intergénérationnelle de 10 modules, city park (Senonches)

Réaménagement d'équipements sportifs et de loisirs (Thiron-Gardais)

Aménagement d'un skate-park (La Loupe)

Création d'un gymnase (CC Terres de Perche)

Fiche Action 3.23 : Favoriser l'inclusion numérique

Équipement des Espaces France Services (La Loupe, Authou du Perche et Senonches)

Équipement numérique des écoles (Nogent le Rotrou)



ANNEXE 3.1

Banque des Territoires

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

ANNEXE 4

Liste des programmes et contractualisations d'Etat mobilisés sur le périmètre du CRTE du Perche